

LE SPORT

Aubut dans le décor!

♦ Le président des Nordiques, Marcel Aubut cherche des explications devant l'incapacité des Fleurdelisés à se motiver. « J'ai laissé tout le monde du hockey travailler en paix, dit Aubut, mais à partir de maintenant je vais m'approcher davantage de la scène. Je vais faire des interventions plus senties. Il le faut ».

Page 5

CLAUDE LAROCHELLE



SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Johnson, le naufragé des frégates...

♦ Daniel Johnson s'est transformé en ministre-fantôme de l'Industrie et du Commerce. S'il a suivi aveuglément la stratégie de Robert Bourassa qu'il a combattu en 1983, ce dernier pourrait bien avoir essayé de le noyer sur le plan politique...

Page B-4

J-JACQUES SAMSON



BOUCHARD

Motivologue

♦ Il y a de l'argent pour tout le monde dans le cosmos. Il suffit de le vouloir pour devenir riche. Et si on a mal aux jambes, c'est qu'on a peur d'avancer...

Page B-1

ALAIN BOUCHARD



L'AUTOMOBILE



La petite Justy 4X4 de Subaru

♦ À moins que vous ne soyez un amateur de voitures sport de plus de \$20,000, s'il y a un modèle qui risque de vous intéresser cette année, ce sera la petite Justy 4X4 de Subaru. A l'essai, la Justy s'est révélée de conduite facile, économique en consommation, environ 40 mpg. Transport Canada lui accordant une cote combinée de 6.9 L/100 km. Elle est plus gloutonne toutefois que ses concurrentes Forsa, Sprint ou Firefly qui ne consomment que 4.9 L pour parcourir 100 km.

Page C-1

ROBERT FLEURY



Une passagère en attente...

Le Soleil, Reynald Lavois

48 vacanciers attendent...et attendent!

Minerve Canada fait d'autres mécontents

♦ Les tules ne cessent de s'abattre sur la tête des passagers de Minerve Canada qui ne savent plus quel saint damner. Ainsi, 48 d'entre eux devraient, en principe, s'envoler ce matin pour Mazatlan, au Mexique, après un retard de plus de 24 heures et du ressentiment plein les bagages. Un bris mécanique à l'avion de Minerve, une filiale de Minerve-France, serait à l'origine de cet autre important retard qui a laissé en plan ces voyageurs de 7 h à 17 h à l'aéroport de Québec. Notre journaliste Normand Provencher s'est rendu à l'aéroport de Québec y rencontrer des passagers de Minerve.

Les détails, page A-2

L'écolière abandonnée gelée au bord de la route
Explications exigées de la conductrice



M. Emile Vézina, le père de la jeune Annick, indique l'endroit (près de la motoneige) où sa fille a été retrouvée gelée après le passage de l'autobus scolaire.

♦ Ce matin, la conductrice d'autobus qui a abandonné une écolière 10 ans sur le bord du rang de la Montagne à Saint-Raymond de Portneuf, par un froid de -30° Celsius, devra expliquer les motifs de son geste devant la haute direction de la Commission scolaire Mgr Vachon et la Commission scolaire régionale Tardivel.

par Isabelle JINCHEREAU

Mme Denise Beaulieu, à l'emploi du service d'autobus scolaire de Saint-Raymond depuis au moins six ans, s'assoira avec le grand patron de la régionale Tardivel, M. André Légaré, le directeur général de la commission scolaire Mgr Vachon, M. Yvon Genois, le régisseur du transport de la Tardivel, M. Jean-Yves Chevalier, qui gère tout le territoire de Portneuf, le principal de l'école Saint-Joseph, M. Normand P. Genois et le responsable de la compagnie qui véhicule les élèves, M. Jean-Marc Verreault. C'est ce qu'a confirmé hier soir au SOLEIL M. Yvon Genois.

Les dirigeants veulent éclaircir tous les faits entourant l'horrible mésaventure vécue jeudi dernier par Annick Vézina, hospitalisée pour de graves engelures.

Lire A-2, ÉCOLIÈRE...

Annick ne perdra pas l'usage de ses membres

Page A-3

Chantiers maritimes Larose demande à Côté et Johnson de respecter leurs engagements

♦ MONTREAL-Tout en considérant que le plan de redressement présenté mercredi dernier par Marine Industrie (MIL) à ses employés ne constitue pas une solution crédible à l'avenir des chantiers maritimes, le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Gérard Larose, en vient à la conclusion que « le Canada politique nous a trompé » et que « le Québec politique a échoué ».

par Réjean LACOMBE

En regard d'une telle situation, le président Larose, a réclamé, hier en conférence de presse, des « rencontres urgentes » avec le premier ministre Robert

Bourassa et les autorités fédérales dans le but de trouver « des solutions adéquates au maintien du secteur de la construction navale et à son développement ».

Au cours de ces rencontres, le leader syndical entend également obtenir des mesures établissant un programme de compensation pour les travailleurs qui perdront leur emploi à la suite de la mise en application par Marine de son plan de redressement.

Beaucoup de reproches

Entouré de Robert Monette, président du syndicat des travailleurs de la Davie, Jean-Guy Beaulieu, président des travailleurs de Vickers, André Légaré, président des employés de bureau du chan-

tier de Sorel-Tracy et Claude Sylvestre président des travailleurs de ce même chantier, M. Larose a adressé une série de reproches aux autorités gouvernementales québécoises et fédérales de même qu'aux dirigeants de MIL.

Il fait ainsi directement allusion à l'octroi du plantureux contrat de \$3.5 milliards pour la construction de six frégates qui a été confié au chantier de Saint John Shipbuilding au Nouveau-Brunswick. Il estime que l'appui du premier ministre Frank McKenna à l'entente du lac Meech et au libre-échange a amené Ottawa à favoriser le chantier du Nouveau-Brunswick.

Lire A-2, LAROSE...

Hausses de taxes modestes dans l'Est de la province

Les détails, page B-2

BONHOMME EST LÀ!



♦ La température plutôt froide n'a pas empêché quelque 1,500 personnes de venir célébrer hier après-midi, à Place d'Youville, l'arrivée de Bonhomme Carnaval qui, pour l'occasion, s'est vu remettre les traditionnelles clés de la ville par le maire Jean Pelletier. Les responsables du carnaval en ont également profité pour dévoiler les principales activités de la programmation de cette grande fiesta hivernale qui, cette année, se tiendra du 4 au 14 février. Notre journaliste Normand Provencher était sur les lieux et raconte.

Les détails, page B-1

LE SOMMAIRE

Annonces classées	C-4 à C-8
Arts	B-5 et B-6
Automobile	Cahier C
Bridge	C-10
Crayons de soleil	C-7
Décès	C-9
Économie	A-8
Éditorial	B-4
Horoscope	C-8
Monde	B-3 et B-7
Mots croisés	C-8
Mot mystère	C-7
Où aller à Québec	B-6
Patron	C-8

LA MÉTÉO



Du soleil en matinée suivi d'un ennuagement. Maximum près de moins 10. Demain: nuageux avec neige.

Détails, page C-4

En Estrie

La route fait 4 morts et 3 blessés

♦ La première grande tragédie routière à survenir au Québec en l'année 1988 a fait quatre morts et trois blessés graves au cours de la nuit de samedi à hier, sur la route 116, à Saint-André-d'Acton, près d'Acton Vale, en Estrie. D'après les premières constatations des policiers, l'accident serait imputable à une perte de contrôle de l'un des deux conducteurs. Par ailleurs, à Saint-Alexis-des-Monts, trois personnes se sont noyées. La voiture dans laquelle elles voyageaient a dérapé, heurté un parapet, et capoté pour s'immobiliser dans un ruisseau. L'accident est survenu à 8h40, samedi matin, dans le rang de la rivière aux Écorces.

Détails, page A-7

SUITES de la première page

LAROSE...

Il accuse également, le ministre conservateur des Services et des Approvisionnements, M. Michel Côté de même que le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson de s'être mutuellement trompés dans ce dossier.

Tout ce dossier laisse donc présager, dans l'esprit des dirigeants syndicaux, rien de tellement bon pour l'avenir des chantiers maritimes québécois. « L'avenir de ces chantiers, de dire M. Larose, est loin d'être assuré. Encore une fois, c'est le Québec social, de l'Est de Montréal, de Sorel-Tracy et de Lauzon, qui va payer la note. »

Entre 1991 et 1994

Le président de la CSN constate que le chantier maritime de Lauzon n'a aucun contrat à réaliser après 1991. Il note que la construction éventuelle des fameux sous-marins nucléaires, un contrat de \$8 milliards, devrait être entreprise qu'en 1994.

« Que va-t-il se produire, demande M. Larose, entre 1991 et 1994? » A sa question, il formule deux réponses. Selon lui, le premier scénario, pourrait être la fermeture complète du chantier maritime MIL Davie de Lauzon. Le second scénario tient dans la fameuse liste de travaux de \$700 millions que le premier ministre Robert Bourassa dit avoir pris connaissance.

« Si on n'obtient aucune garantie pour 1991, d'ajouter le leader syndical, nous pourrions assister à la célébration des funérailles de première classe du chantier maritime québécois. » M. Larose craint que le plan de rationalisation du gouvernement fédéral mette tout entre les mains de Versatile Corporation à l'Ouest du pays et à K.C. Irving, propriétaire du chantier Saint John, à l'Est.

« Nous, rajoute M. Larose, on veut immédiatement savoir de quoi est fait l'avenir naval au Québec. »

Entre-temps, la CSN demande aux ministres Michel Côté et Daniel Johnson de respecter les engagements qu'ils ont pris au cours des dernières années.

M. Larose rappelle que le ministre Johnson avait donné des garanties écrites que le groupe de travail mis sur pied en janvier 1987 serait appelé à examiner et à étudier les options qui s'offraient à MIL dans le cadre de la rentabilisation de l'ensemble des chantiers maritimes.

« Or, constate le chef syndical, ces engagements n'ont jamais été tenus et les rencontres du groupe de travail ont été limitées à la remise d'information financière et à la remise du plan de redressement préparé par la haute direction de Marine. »

De plus, M. Larose souligne que ce plan de Marine ne respecte pas les engagements pris par son ministre responsable, M. Daniel Johnson. « Marine montre encore là, indique M. Larose, son attitude de relations de travail qui repose essentiellement sur des décisions unilatérales. »

Plan rejeté

Par ailleurs, le président du syndicat des travailleurs du chantier de Sorel-Tracy, M. Claude Sylvestre, a déclaré, au cours de cette conférence de presse, que le plan présenté par MIL avait été rejeté par les membres du syndicat lors d'une rencontre qui se tenait au cours de la fin de semaine.

« Nous ne sommes pas opposés, de préciser M. Sylvestre, à un plan de redressement. Mais nous voulons que l'employeur en discute avec nous. »

ÉCOLIÈRE...

Annick a été retrouvée nue-tête, inconsciente, les mains blanches jusqu'au poignet, devant l'arrêt d'autobus qu'elle fréquentait cinq jours par semaine. C'est sa mère, Mme Esther Vézina, qui l'a découverte en se rendant à son travail, vers 8h 50, soit une heure après le passage de l'autobus scolaire qui recueille les enfants du rang de la Montagne.

La fillette portait toujours son manteau court, noir, en duvet, et son pantalon de velour coté mais elle n'avait aucun chapeau, détestant cela et avait enlevé ses mitaines de fourrures, qui trônaient par terre. En l'installant dans sa voiture, Mme Vézina a tenté de la réanimer en lui parlant puis a remarqué que sa fille la fixait. Annick s'est mise à se tortiller, en se lamentant. Le personnel du centre hospitalier de Porneuf lui a donné les premiers soins puis l'a dirigé vers Québec.

Que s'est-il passé ce matin-là. Malgré les vents qui faisaient descendre le mercure jusqu'à -50°Celsius, la conductrice s'est arrêtée devant l'enfant et lui a demandé si elle montait. L'autobus scolaire, qui emmenait une trentaine d'enfants vers l'école Saint-Joseph, était en retard de 10 minutes.

Mme Beaulieu a décidé de laisser Annick sur le bord du chemin parce qu'elle ne recevait aucune réponse de celle qui paraissait transi sur le bord de la route enneigée. Et surtout parce qu'elle croyait, comme elle l'a affirmé plus tard à la mère, que la petite, fraîche débarquée de Floride, se rendrait à l'école à bord de la voiture de son frère aîné.

Pourtant, la fillette, reconnue comme une enfant en santé, joviale et habituée au froid, avertissait son chauffeur à chaque fois qu'elle n'embarquait pas avec ses compagnons. Elle savait également qu'un seul autobus passait dans le rang. Si elle le ratait, elle revenait tout se suite à la maison.

« Avant d'émettre tout commentaire sur cette histoire, nous voulons savoir tout ce qui s'est passé. Où, comment, et pourquoi les événements se sont produits? Il n'est pas question de juger qui que ce soit avant d'avoir répondu à toutes les interrogations. Il s'agit du sort d'une de nos élèves, même si elle relève de la Tardivel dès qu'elle met le pied dans l'autobus. Nous n'avons pas l'intention de nous mettre la tête dans le sable », a souligné hier le directeur général de la commission scolaire Mgr Vachon, M. Yvon Genois.

Ce n'est qu'en lisant le journal hier matin que M. Genois a constaté l'ampleur du problème et des blessures dont on lui avait fait part samedi. Ce fut le même étonnement d'ailleurs chez les dirigeants de la régionale Tardivel. Ce qui n'était au début qu'un simple plainte d'une mère au principal d'école au sujet de son enfant retrouvée gelée sur le bord d'une route se transforme peu à peu en cauchemar pour la commission scolaire.

Une fois le problème débattu en privé, un porte-parole de la commission sera chargé de faire un compte-rendu de la situation aux médias. Hier, M. Genois n'a pas voulu élaborer sur la politique suivie scrupuleusement par les chauffeurs d'autobus scolaires durant leur tournée, préférant s'en remettre aux spécialistes de la question. Il a simplement indiqué que les chauffeurs étaient eux aussi des êtres humains.

« Les règlements sont édictés pour le bon fonctionnement des choses et non pour laisser les enfants sur le bord du chemin », a-t-il précisé, se gardant bien de juger qui que ce soit.

La jeune Annick Vézina faisait cinq minutes de marche pour atteindre le lieu d'arrêt de son autobus, situé à un quart de mille de la maison familiale. De la maison, il est impossible pour les parents d'apercevoir la fillette. Les voisins n'ont aucune vue sur le lieu puisqu'ils sont éparpillés dans ce secteur boisé.

Ce drame a ébranlé plusieurs familles du rang de la Montagne. La mère de Dominique Labrecque, le meilleur ami d'Annick, a précisé hier qu'aucun problème particulier ne minait le service du transport dans le coin, si ce n'est que son mari avait dû avertir sévèrement Mme Beaulieu de patienter lorsque les enfants couraient pour attraper leur autobus.

Le père de la fillette, Emile Vézina, a avoué hier au SOLEIL qu'il avait discuté de ce cas avec plusieurs chauffeurs et ces derniers lui auraient avoué qu'honnêtement, ils n'auraient pas su quoi faire dans un cas aussi spécial. « On est cloué à notre siège », ont-ils répliqué. L'un d'eux lui a même signalé qu'un chauffeur avait été blâmé récemment parce qu'un enfant s'était blessé en grimpa dans son autobus, garé, toute porte fermée, dans la cour. Le chauffeur avait quitté son véhicule quelques instants mais ce fut suffisant pour qu'un jeune se fende la tête.



Une autre malheureuse aventure pour 48 passagers de Minerve Canada...

Le Soleil, Reynald Lavole

Minerve rate un autre départ

◆ Décidément, plus ça change, plus c'est pareil pour Minerve Canada. Les tules ne cessent de s'abattre sur la tête de ses passagers qui ne savent plus quel saint damner. Ainsi, 48 d'entre eux devaient, en principe, s'envoler ce matin pour Mazatlan, au Mexique, après un retard de plus de 24 heures et du ressentiment plein les bagages.

par Normand PROVENCHER

Un bris mécanique à l'avion de Minerve, une filiale de Minerve-France, serait à l'origine de cet autre important retard qui a laissé en plan ces voyageurs de 7 h à 17 h à l'aéroport de Québec. Comble de malheur, l'avion nolié par la compagnie auprès d'American Trans-Air pour remplacer l'appareil défectueux est également tombé en panne à l'aéroport de Mirabel!

Cette malheureuse aventure comporte des similitudes frappantes avec les péripéties d'un autre groupe de voyageurs de Minerve qui sont revenus à Québec avec plus de trois heures de retard, il y a une semaine: même départ retardé de près de 24 heures à l'aéroport de Québec, même destination mexicaine, même voyageur (Sol-Vac Tours), même récriminations.

Rencontré hier soir à l'aéroport, puis à l'hôtel où il passait la nuit aux frais de Minerve, le groupe de voyageurs ne mâchait pas ses mots à l'égard du traitement subi. En colère, un couple de Montmagny a même décidé d'annuler ses vacances et d'entreprendre des poursuites judiciaires contre les responsables de leurs déboires.

« On rit de nous royalement, lance M. François Tardif, un commentateur de Bernières. C'est le seul moment où je peux prendre des vacances et on nous fait poireauter. Si on part pas demain midi (ce midi), on annule tout et on s'en retourne chez nous. On passera quand même pas la semaine à attendre à l'aéroport... »

« Je ne peux pas comprendre que des gens responsables fassent niaiser des voyageurs comme ça », renchérit un autre passager.



« On m'a dit, cette semaine, qu'on va 'toute' vous organiser. Laissez-moi vous dire qu'ils nous ont organisés vrai... », affirme M. François Tardif, de Bernières.

Le Soleil, Reynald Lavole

Pour mettre un peu de baume sur les « plaies » des passagers, la compagnie Minerve, en plus de leur payer la chambre d'hôtel, a également défrayé les frais de repas et le transport par autobus. Comble d'ironie, c'est à la suite du refus des chauffeurs de taxis d'accepter les coupons de Minerve que le trajet a dû s'effectuer par autobus jusqu'à l'hôtel. « J'aurais fait la même chose », mentionne un passager.

Cependant, « au début, on voulait seulement payer la chambre d'hôtel à ceux qui ne résidaient pas à Québec. Aux autres, on leur disait d'aller coucher chez eux », déplore une autre passagère.

Informations confuses

Au comptoir de Minerve, les informations se faisaient aussi rares que neige au Mexique. Une représentante d'Hudson General, un sous-traitant pour la compagnie aérienne, s'est contentée de livrer quelques renseignements qui, confrontés à ceux des voyageurs, se sont révélés à l'occasion contradictoires. Ainsi, selon ces derniers, l'avion de Minerve serait tombé en panne à Montréal, alors

que la représentante parle plutôt de Cancun, au Mexique.

« On ne sait plus qui croire, laisse tomber, exaspérée, une dame. Les responsables de Sol-Vac, dépêchés à l'aéroport n'en savaient pas plus long que nous. On se renvoie la balle continuellement. »

À l'instar de la majorité des membres du groupe, cette dernière a dû se farcir le voyage en autobus de l'aéroport jusqu'à l'hôtel en robe et en souliers, ses vêtements d'hiver ayant été conservés par des parents venus les conduire à l'aéroport.

« Voilà que maintenant, on parle de nous laisser à Montréal lors du retour et de faire le trajet jusqu'à Québec en autobus », poursuivent Gertrude et Clarence Rober, qui avaient gagné ce voyage en participant à un concours sur les ondes de CHRC.

« On devait le savoir ce matin (hier), mais on n'a rien su », poursuit M. Tardif, en ajoutant qu'il en avait soupé des « belles promesses » de Sol-Vac. On m'a dit cette semaine qu'on va toute vous organiser. Laissez-moi vous dire qu'ils nous ont organisés vrai... »

D'un recours à l'autre...

Comme la majorité des voyageurs lésés au cours des dernières semaines, cette cinquantaine de passagers a bien l'intention de prendre des mesures légales afin de se faire rembourser les journées de vacances perdues. Un recours collectif qui pourrait également toucher le voyageur Sol-Vac qui, selon les voyageurs, les fait revenir du Mexique une journée plus tôt.

Vendredi, une requête en recours collectif de plus de \$250,000 a été inscrite en cour supérieure contre Minerve Canada, à la suite du départ retardé de 29 heures d'un vol qui devait conduire quelque 250 touristes de Montréal à Cuba, le 18 décembre.

D'autres voyageurs ont également fait connaître, la semaine dernière, leur intention de se pourvoir en recours collectif contre la même compagnie. Ces nouvelles causes concerneraient entre 500 et 750 passagers qui devaient atterrir à Paris mais dont l'avion s'est finalement posé à Bruxelles.

SONDAGE GALLUP

La politique intéresse moins les Canadiens

◆ OTTAWA - Les Canadiens sont aujourd'hui moins passionnés de politique qu'ils ne l'ont été depuis 1968.

C'est effectivement ce que démontre un sondage de la maison Gallup alors que 1,035 adultes au pays ont été invités à répondre à la question: « Dans l'ensemble, au cours des cinq dernières années, diriez-vous que votre intérêt concernant les politiques canadiennes a augmenté ou s'est amoindri? »

À cette même question, c'est jusqu'ici une majorité de répondants qui avaient fait valoir que leur intérêt était en hausse. C'est la première fois cette année que moins de la moitié des Canadiens sont de cet avis.

En décembre dernier, 46 pour 100 des gens répondaient qu'il y avait accroissement, comparativement à 56 en 1977, à 52 en 1972 et 55 en 1968.

Il y a, du même souffle, plus de gens que lors des autres sondages qui affirment que la politique canadienne retient moins leur attention. C'est en décembre que 23 pour 100 des gens soutenaient être moins intéressés, contre 18 en 1977 et 1972, et 14 pour 100 en 1968.

Dans l'ensemble, une tranche d'un peu moins du tiers des Canadiens a évalué à chaque sondage que leur intérêt n'a pas varié en cinq ans.

Dans la dernière enquête, les partisans des trois grands partis politiques canadiens présentent les signes d'une baisse d'intérêt pour les enjeux politiques par rapport aux résultats enregistrés les autres années. Elle est toutefois plus sentie dans les rangs du Nouveau Parti démocratique (NPD), cette fois, que dans ceux du Parti libéral du Canada (PLC) et du Parti conservateur (PC).

La maison Gallup a réalisé ce sondage sur la base d'une question posée lors d'entrevues à domicile auprès de 1,035 adultes canadiens au début décembre.

Avec un échantillon de cette ampleur, les résultats peuvent être

considérés comme exacts avec une marge maximale d'erreur de quatre points 19 fois sur 20.

« Dans l'ensemble, au cours des cinq dernières années, diriez-vous que votre intérêt concernant les politiques canadiennes a augmenté ou s'est amoindri? »

		Augmenté	Diminué	Inchan- gé	Indé- cis
Canada	- Aujourd'hui	46%	23%	27%	3%
	- 1977	56	18	22	4
	- 1972	52	18	28	2
	- 1968	55	18	29	1
Appui accordé actuellement:					
Conservateur	- Aujourd'hui	54	19	27	*
	- 1977	61	21	17	1
Libéral	- Aujourd'hui	54	23	22	1
	- 1977	64	17	17	2
NPD	- Aujourd'hui	48	23	25	4
	- 1977	62	11	21	6
Indécis	- Aujourd'hui	34	25	35	6
	- 1977	46	19	29	6

L'écolière de Saint-Raymond maintenant hors de danger La mère d'Annick s'explique mal l'incident

♦ La jeune Annick Vézina l'a échappé belle. La rougeur de ses mains déformées par les cloches d'eau et les mouvements progressifs de ses doigts et de ses orteils, brûlés au premier degré, laissait présager un prochain retour à la vie normale pour cette écolière, victime de sévères engelures, jeudi matin, en attendant l'autobus d'écoliers. Une semaine d'hospitalisation au Centre des grands brûlés de l'hôpital Saint-Sacrement de Québec devrait donc suffire pour que cette costarde retrouve l'usage de ses membres.

par Isabelle JINCHEREAU

La maman d'Annick, Mme Esther Vézina, s'explique encore mal ce qui s'est passé vers 7h50, ce matin-là, dans le rang de la Montagne, à Saint-Raymond de Portneuf, alors que l'autobus d'écoliers, que conduit depuis six ans dans ce sec-

teur Mme Denise Beaulieu, s'est arrêté comme à l'accoutumée à la croisée de deux chemins du rang.

Figée par un froid de -30° Celsius, la fillette n'a pas répondu lorsque la conductrice a ouvert la porte du transporteur et lui a demandé si elle montait. En la voyant si immobile, la dizaine d'enfants assis à l'intérieur ont tout de suite remarqué que quelque chose clochait.

« Annick doit être gelée », a deviné son ami, Dominique Labrecque, qui ne l'avait pas vue depuis un bon moment. Annick revenait de Floride et n'avait pas pris son bus depuis le congé des Fêtes. Certains enfants ont alors voulu aller chercher la fillette, nu-tête et toujours muette. Mais ils ont reçu l'ordre de regagner leur siège. On ne badine pas avec le règlement du transport scolaire de la régionale Tardivel.



La petite Annick se tirera, finalement, de cette triste aventure sans trop de mal. Une semaine au Centre des grands brûlés devrait suffire pour qu'elle retrouve un usage normal de ses membres.

Ne recevant toujours pas de réponse, Mme Beaulieu a refermé la porte de l'autobus et a continué sa route vers l'école Saint-Joseph. Très fâché, le jeune Dominique révélait un peu plus tard à sa mère que lui et ses compagnons avaient fort bien entendu la conductrice dire qu'Annick devait être gelée. « Elle a haussé les épaules en souriant, puis est repartie », a-t-il raconté hier.

Convoqué 24 heures plus tard dans le bureau du directeur de l'école, M. Normand P. Genois, le gaillard de neuf ans a omis ce fait en racontant le périple d'Annick. Quant au directeur, il a appris la nouvelle 24 heures après le drame, de la bouche même de Mme Vézina,

qui menait sa propre enquête. Pas question de mêler la police à cela, puisque les acteurs de la scène se sont rapidement déplacés et qu'il n'y a pas eu de crime. Du moins, c'est ce que la Sûreté du Québec lui a rétorqué. Elle ne se souvient plus de rien.

Entre-temps, sur son lit d'hôpital, Annick révélait à sa mère qu'elle n'a pas compris ce que le chauffeur lui disait et était incapable de remuer sa bouche gelée. Elle dit ne plus se souvenir de rien. Ce matin, les médecins sonderont sa tête pour vérifier si rien n'est atteint.

Dehors, les vents ont fait descendre le mercure des Vézina à

-55° Celsius. Avec pareille température, un être humain ne se rend pas compte qu'il gèle. Il ressent bien une sensation de bien-être, ce qui l'incite à enlever une épaisseur de linge. Annick a été retrouvée inconsciente, tête dans la neige, sans ses mitaines.

« Un peu plus tard, j'ai demandé à Mme Beaulieu ce qui s'était passé. Elle m'a dit qu'elle croyait que ma fille embarquait ce jour-là avec son frère de 22 ans, Bertrand. Surtout qu'elle revenait de voyage. D'habitude, la petite avertit le chauffeur lorsqu'elle n'embarque pas. Quant elle manque son bus, elle revient à la maison. Elle sait qu'il n'en passe pas d'autres. En passant devant elle, 10 minutes plus tard, son frère a cru que l'autobus était en retard et a poursuivi sa route », a précisé, hier, Mme Vézina.

« Si je n'étais pas passée, vers 8h50, elle serait encore plus mal en point. Les relations ont toujours été bonnes entre la conductrice et ma

fillette. Mais il y a des limites à abandonner un enfant sur une route déserte par ce temps. Est-ce que le règlement qui interdit aux chauffeurs de quitter leur siège lorsque l'autobus est plein vaut toujours si un autre enfant est blessé sur le bord de la route », dit-elle.

Inquiète de l'état de santé de celle qu'elle considère comme un enfant sans problème, Mme Beaulieu a souligné à Mme Vézina qu'elle considérerait tous ses enfants de la même façon. Au seuil de la cinquantaine, Mme Beaulieu a elle-même élevé deux enfants. Hier, c'est l'époux de la conductrice qui répondait aux appels téléphoniques.

« Nous sommes ébranlés par toute cette campagne qui nous saisis. Nous connaissons bien les Vézina puisque nous avons un chalet près de leur maison. Tout sera bientôt éclairci », a répondu courtoisement M. Victorin Beaulieu au SOLEIL.



« J'ai demandé à Mme Beaulieu (la conductrice) ce qui s'était passé. Elle m'a dit qu'elle croyait que ma fille embarquait ce jour-là avec son frère de 22 ans, Bertrand. En passant devant elle 10 minutes plus tard, son frère a cru que l'autobus était en retard et a poursuivi sa route », a expliqué, hier, Mme Esther Vézina, la maman d'Annick.



Le jeune Dominique Labrecque a raconté à sa mère que lui et ses compagnons avaient entendu la conductrice dire qu'Annick devait être gelée. « Elle a haussé les épaules en souriant, puis est repartie », a-t-il raconté hier.

Déçue, la direction du Musée du Québec tire ses premières conclusions Prévert a eu moins de succès que les Livernois

♦ Du haut de ses cinq mètres de carton et de papier-affiche, assis sur le parapet de pierre du Musée du Québec, Jacques Prévert jette un oeil mi-fatigué, mi-amusé sur la longue file d'automobilistes qui envahissent l'étroite avenue d'accès aux plaines d'Abraham, tournant et re-tournant, à la recherche de stationnement.

par Andrée ROY

Malgré le regain de popularité tardif de l'exposition, *L'univers de Jacques Prévert* n'aura pas attiré 25,000 visiteurs entre le 13 novembre 1987 et le 10 janvier 1988. Pourtant, la seule exposition des photos des Livernois, durant l'été 1987, avait amené 80,000 curieux au musée des Plaines.

Avant que ne débute cette présentation de collages de Prévert accompagnés d'oeuvres de ses illustres amis (Chagall, Miro, Picasso, Braque et autres), le directeur du musée, M. Godefroy Cardinal, avait prévu que l'événement attirerait 100,000 visiteurs. Il n'en est pas venu le quart.

C'est évidemment décevant, admettait hier le secrétaire général du musée, M. André Kaltenback. Les responsables de l'exposition sur Prévert ne prévoient certes pas l'immense engouement qui a salué la présentation des peintres impressionnistes, il y a un peu plus d'un an. Mais ils ne pensaient pas non plus attirer si peu de gens, dit M. Kaltenback.

« La leçon de premier niveau à tirer est de ne pas commencer une exposition sérieuse à cette période-là de l'année », retient-il en faisant un bilan sommaire de la popularité de Prévert.

Pas durant le magasinage de Noël

« Cette période-là », c'est la mi-novembre. Depuis le 26 décembre en effet, on a noté une affluente accrue et régulière au Musée du Québec : environ 800 visiteurs cha-



Le regain un peu tardif de popularité à l'égard des collages de Jacques Prévert n'aura pas suffi à atteindre l'objectif prévu de 100,000 visiteurs. Mais la direction du Musée du Québec retient la leçon : plus question d'organiser une telle exposition pendant la période de magasinage des Fêtes.

que jour. Avant les Fêtes, doit-on conclure, il n'y aurait rien à tenter pour arracher les Québécois à leur magasinage et à leurs préparatifs de Noël.

M. Kaltenback admet aussi que l'exposition était « au plan intellectuel, plus exigeante » que ce qu'offraient les Impressionnistes. « C'est tellement différent! poursuit-il. On ne peut pas admirer un

collage de Prévert d'aussi loin qu'un tableau impressionniste... Pour savourer ce Prévert-là, non plus poète mais « colleur », et les oeuvres de la même époque de ses amis, il fallait prendre un bon deux heures, en relaxant ».

Il n'en reste pas moins que la déception des responsables de la rencontre avec Prévert est grande. Il s'agissait d'un événement artisti-

que majeur, offrant des oeuvres jamais auparavant présentées à Québec. Les cinq huiles de Braque, les tableaux de Chagall si révélateurs des dernières années de son art, en sont quelques exemples, mentionne le secrétaire du musée.

La réalité décrite était plus française que québécoise? Le public est peu au fait de l'art du collage? Il n'y a pas suffisamment de

places de stationnement durant les week-ends? Voilà des motifs qui font peu de poids en regard de la valeur de l'exposition présentée, croient les responsables du Musée du Québec, qui ne se disent pourtant pas du tout désabusés par l'expérience.

« Nous avons fait plus en publicité pour *L'univers de Prévert* que pour n'importe quel autre pro-

jet. L'exposition n'a eu que des éloges de la presse... Et ça n'a pas levé! Il y a un problème », continue André Kaltenback, précisant que le post-mortem de l'exposition reste à faire.

Mais il y aura d'autres événements « exigeants » présentés régulièrement au musée, jure-t-il. A tous les deux ou trois ans, prévoit le secrétaire général.

George Shultz à Ottawa pour signer trois ententes de coopération Clark abordera la question des pluies acides

♦ OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'État américain, George Shultz, arrive à Ottawa aujourd'hui pour une rencontre avec son homologue canadien, Joe Clark, au cours de laquelle trois ententes seront signées, mais qui ne régleront pas pour autant le problème le plus délicat entre les deux pays : celui des pluies acides.

MM. Clark et Shultz, qui ne restera que quelques heures à Ottawa, signeront un accord sur la coopération dans l'Arctique, un traité d'extradition et un document qui formalise les relations déjà étroites entre les deux pays sur la lutte au terrorisme.

Le traité d'extradition élargira les pouvoirs des deux pays de poursuivre des criminels qui se réfugient

d'un côté ou de l'autre de la frontière.

Toute infraction considérée comme un crime au Canada et aux États-Unis et qui prévoit une peine d'au moins un an d'emprisonnement est couverte par ce traité.

Les hauts fonctionnaires indiquent toutefois que ce traité vise surtout les gens qui se rendent coupables d'actes terroristes, de rapt d'enfants, d'évasion fiscale et les faux-monnayeurs.

Souveraineté dans l'Arctique

La visite de M. Shultz n'aplanira toutefois pas le différend qui existe entre les deux pays sur la question des pluies acides. De plus, le point majeur qui sous-tend l'accord de coopération dans l'Arctique — la souveraineté du Canada sur ces eaux

— ne sera pas non plus abordé.

Les Américains refusent de reconnaître les revendications canadiennes sur les eaux qui entourent l'archipel de l'Arctique, et qui comprennent le passage du Nord-Ouest dont l'emplacement stratégique est capital.

Il ne semble pas non plus que Washington soit à la veille de modifier sa position sur le sujet.

C'est pourquoi Ottawa a donné son aval à un accord qui permet aux navires américains d'accéder aux eaux arctiques sur permission canadienne.

Le Canada y voit la reconnaissance d'une « souveraineté de facto », signifiant par là qu'à défaut d'être propriétaire de ces eaux, au moins il les contrôle.

Pluies acides

Selon une source du côté canadien, la question des pluies acides est presque au premier rang de la liste de sujets que M. Clark a prévu aborder lors de sa rencontre trimes-trielle avec M. Shultz.

De plus, Radio-Canada indiquait, vendredi, que le premier ministre Brian Mulroney a envoyé une lettre au président Ronald Reagan pour tenter de reprendre le débat sur les pluies acides.

Les responsables canadiens sont irrités par la lenteur des Américains à agir, surtout depuis que le président Reagan a semblé reconnaître, lors de ses dernières rencontres avec M. Mulroney, que les pluies acides constituent un problème sérieux.

Les autorités canadiennes ont toutefois publié une étude qui minimise la menace des pluies acides, une conclusion que le ministre fédéral de l'Environnement, Tom MacMillan, a rejetée en la qualifiant de « science vaudou ».

Le libre-échange sera aussi au menu. On prévoit que M. Clark demandera à son homologue américain de contribuer à ce que le Congrès ratifie rapidement l'entente et que le Canada soit préservé des mesures protectionnistes qui pourraient être adoptées aux États-Unis avant que l'accord de libre-échange n'entre en vigueur. ●



Le secrétaire d'État américain George Shultz signera, aujourd'hui à Ottawa, des ententes concernant l'extradition de criminels, la lutte au terrorisme et la coopération dans l'Arctique.

Toute une équipe à votre service

GINETTE BOURQUE M.D.T.C.M.
CLAUDETTE TASCHEREAU Acupuntrice
DIANE FONTAINE Acupuntrice
JACQUELINE GAGNON Acupuntrice

avec ou sans rendez-vous

CLINIQUE D'ACUPUNCTURE GINETTE BOURQUE
1673, route de l'Aéroport Ancienne-Lorette 871-4533

NAUTILUS PLUS
COMBAT LE
T.I.P.H.U.S.*
* Temps Introuvable Pour Humain Ultra Stressé.

Clinique Nautilus Plus
Rx TRAITEMENT DE FAVEUR
50% DE RABAIS
SUR L'INVESTISSEMENT INITIAL JUSQU'AU 26 JANVIER

Choisir un ou plusieurs des remèdes suivants:

Posologie:
1. PRENDRE à la période de votre choix: le matin avant le travail; l'avant-midi; le midi à l'heure du lunch; l'après-midi; après le travail; en soirée.
2. RÉPÉTER 2 à 3 fois par semaine selon les besoins.

Nautilus
La forme au maximum

Club Advantage
1080, Bouvier, Charlesbourg
622-5005
Multi-club
4500 boul. des Gradins
Lebourgneuf
Charlesbourg
627-3441
Parc Samuel Holland
3, parc Samuel Holland, Ste-Foy
527-2577

VISA MASTERCARD

L'industrie de la défense s'indigne d'un projet de loi protectionniste aux É.-U.

♦ OTTAWA (PC) — Un projet de loi visant à instaurer des mesures commerciales protection-

nistes qui a été déposé au Sénat américain a soulevé la colère du secteur de la défense et du gouvernement canadiens.

carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ 647-3270
OU ÉCRIVEZ À
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
LE SOLEIL LTÉE,
C.P. 1547,
QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Les entreprises canadiennes et les dirigeants gouvernementaux ont l'intention de se lancer à l'assaut de ce projet de loi qui, à leur avis, pourrait entraîner la perte de contrats à un moment où les deux pays se dirigent vers le libre-échange.

« Il est évident que ce projet nous inquiète », déclare Ken Lewis, président de l'Association des industries aérospatiales du Canada. Ottawa devrait faire le maximum d'efforts pour que le projet de loi soit retiré ou défilé, ajoutait l'ancien lieutenant-général lors d'une récente entrevue.

Le projet de loi, présenté par le démocrate de l'Illinois Alan Dixon, doit permettre de renforcer la base industrielle de la défense américaine et réduire sa dépendance envers l'approvisionnement étranger.

Ce projet ne désigne pas nommément le Canada, mais ses partisans ont accusé le Canada de pratiques commerciales déloyales pour appuyer la législation.

Le projet de loi permettra au gouvernement américain de désigner les nouveaux systèmes de défense et les nouveaux produits militaires comme des « technologies de pointe » cruciales pour la défense des États-Unis. Ces technologies devront alors être produites par les Américains.

Articles essentiels

L'administration américaine pourra également protéger les entreprises qui produisent actuelle-

ment des articles militaires jugés essentiels à la défense des États-Unis.

Selon M. Charles Smith, responsable du dossier de la défense pour le représentant Dixon, les petites et moyennes entreprises américaines doivent faire face à une compétition étrangère déloyale, ce qui les affaiblit et diminue leur capacité de produire l'équipement militaire indispensable en cas de besoin.

Il ajoute qu'Ottawa subventionne souvent les compagnies canadiennes en ce qui concerne la recherche, le développement, l'équipement et les coûts d'ingénierie ou pour préparer leurs soumissions pour obtenir des contrats de la Défense américaine.

Du côté canadien, les hauts-fonctionnaires affirment que les Américains jouent sur les mots lorsqu'ils qualifient de subventions les programmes canadiens, alors que le Pentagone verse plusieurs millions de dollars aux compagnies américaines aux mêmes fins.

« Pour certains projets, nous ne réussissons même pas à atteindre la porte d'entrée parce qu'ils sont désignés essentiels à la Défense américaine. Tout ce que ça prend, c'est quelqu'un qui dit « c'est essentiel ». Du coup, le projet est catalogué », affirme Robert Sandor, du ministère des Affaires extérieures.

« Ils se dirigent vers une élection, là-bas, et le protectionnisme surgit de partout. »

Plus de 80 pour 100 des \$2 milliards d'exportations annuelles canadiennes au chapitre de la défense sont destinées aux États-Unis. ●

La Société Immobilière Trans-Québec est à la recherche de candidat(e)s d'expérience dans le milieu de l'immobilier.

CONTRÔLEUR
Un titre comptable et une expérience dans la gestion financière du secteur immobilier sont des éléments indispensables. La maturité, l'entregent ainsi qu'une grande souplesse de fonctionnement sont exigés de cette personne qui aura à opérer dans un environnement informatisé.

ADMINISTRATEURS
Posséder une expérience pertinente dans la gestion de centres commerciaux et savoir allier une compétence technique à des qualités de communicateur, de négociateur et de superviseur seront les exigences associées à ce poste.

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE TRANS-QUÉBEC INC.
880, chemin Ste-Foy
Suite 840
Québec, Qué.
G1S 2L2
Att.: M. Jean-Louis Dubé

RAPIDE, EFFICACE, ABORDABLE

Parlez l'anglais pour seulement 199.00\$*

Vous pouvez maintenant profiter du même enseignement de haute qualité qu'offre Berlitz dans ses programmes privés, pour seulement 6 \$ la leçon.

- Un prix extraordinaire. Le forfait comprend 27 leçons, un manuel et les droits d'inscription.
- Apprenez dans une ambiance amicale et détendue, en groupes de 5 à 7 étudiants.
- Nos instructeurs qualifiés parlent couramment la langue qu'ils enseignent.
- Cours offerts le soir ou le samedi.

*S'applique à un minimum de 5 étudiants.

En raison du nombre limité de places disponibles, il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible. Appelez dès aujourd'hui et renseignez-vous sur le programme Club Berlitz.

BERLITZ

5 Place Québec
529-6161

Montréal, Québec, Trois Rivières, Ottawa, Toronto, Edmonton, Calgary, Vancouver

TECHNIQUE NADEAU*

"J'enseigne la culture physique aux enfants. Je pratique le judo depuis 10 ans. Je suis très sportive et jamais aucune discipline physique que je connaisse ne m'a apporté autant de bien-être que la Technique Nadeau. Ce système est d'une telle perfection qu'il devrait être répandu au niveau de toute la population.

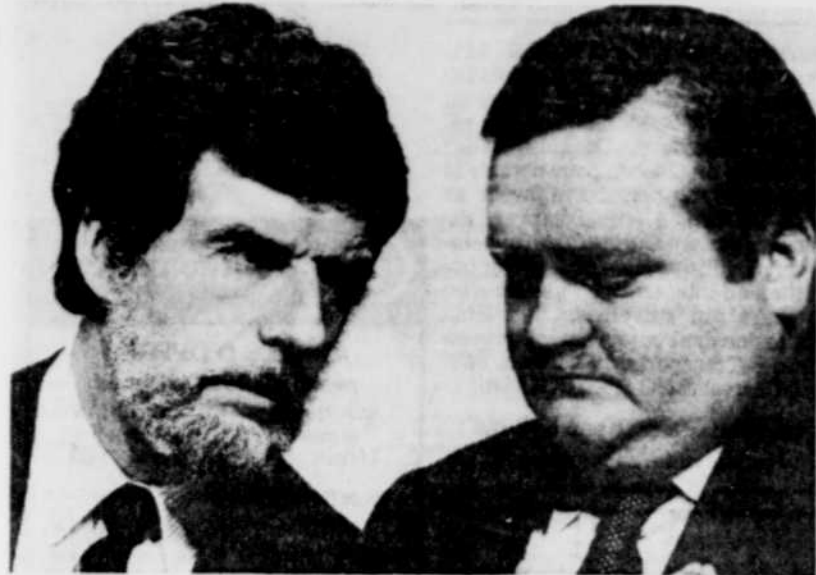
Tiré de: "Rajouin par la Technique Nadeau, p. 76)

LA SANTÉ...c'est votre affaire!
Trois exercices pour la vie.

SÉANCES D'INFORMATION
Entrée libre

12 janvier 20 heures CEPC 675, Marguerite-Bourgeois, Québec	19 janvier 19h30 CENTRE DUROCHER 290, rue Carillon, St-Sauveur
13 janvier 20 heures LOISIRS ST-RODRIGUE 4840, av. des Loisirs, Charlesbourg	20 janvier 19h30 CENTRE MGR-MARCOUX 1885, de la Canadière, Limoilou
LOUISE HAMEL, CARLO ZANETTI 654-1483	DANIEL RACINE 648-1514
14 janvier à 19h30 CENTRE MUNICIPAL MGR-LAVAL, Beauport	11 janvier 19h30 CENTRE MUNICIPAL 301, Racine, local 21 Loretteville
20 janvier 14h et 20h CENTRE COMMUNAUTAIRE, Beauport	ANNETTE LANGLOIS 656-1753
NICOLE BOURNIVAL 667-9956	CLAIRE BÉGIN LEVIS 837-1710

INVITEZ VOS AMIS!
Centre affiliés et marque déposée du: Centre de yoga Colette Maher



Le Soleil, Jean Vallières

L'ex-ministre péquiste Rodrigue Biron, à gauche, repousse l'idée de se présenter à la direction du PQ pendant qu'on ne sait toujours pas si le député de Lévis et ex-ministre lui-même, Jean Garon, se laissera tenter par la succession de Pierre Marc Johnson. La photo montre les deux hommes en novembre 1985.

Biron choisit de ne pas être candidat à la direction du PQ

♦(PC) - Rodrigue Biron ne sera pas candidat contre Jacques Parizeau à la direction du Parti québécois, mais souhaite que d'autres le soient de sorte que la campagne à la direction de cette formation politique qui s'amorce donne lieu à un véritable débat au sein du PQ.

Pressenti de diverses sources pour postuler à la succession de M. Pierre Marc Johnson, M. Biron, lui-même ex-ministre péquiste et ancien chef de l'Union nationale, a fait part ainsi, hier, de la conclusion de sa réflexion.

Pour ce qui est de M. Parizeau, il a pris les devants, quelques jours

avant Noël et, à ce jour, il est le seul en lice. Il ne semble pas y avoir quelque mouvement concerté que ce soit pour une autre candidature.

Des candidats éventuels n'ont pas complètement fermé la porte. On pense notamment à deux candidats contre M. Johnson en 1985, soit le député Jean Garon et l'ex-ministre Pauline Marois. M. Garon a notamment exprimé des réserves sur M. Parizeau et son appui au libre-échange.

En principe, les candidats ont encore plus de deux mois pour se commettre; le scrutin aura lieu le 15 mai, le cas échéant.

Quant à M. Parizeau, il se lance en campagne dès la semaine prochaine, entreprenant à travers le Québec ce qu'il a appelé un « strip-tease intellectuel », dévoilant pièce par pièce son programme et sa démarche vers la souveraineté, à laquelle il veut redonner la place d'honneur au sein du PQ.

Temps fort

La course à la direction du PQ ne permet pas de régler tous les problèmes, mais elle constitue un temps fort pour explorer des avenues nouvelles et proposer des solutions concrètes aux problèmes du Québec, estime M. Biron.

Il croit que s'il y a un seul candidat, la population croira que le PQ a effectué un virage à 180 degrés, passant de l'affirmation nationale à la souveraineté. « C'est important, mais il n'y a pas que ça dans le débat; les citoyens ont d'autres priorités que la souveraineté à discuter, en matière économique, par exemple, et sur le rôle de l'État », dit M. Biron.

Il pense même que, de la souveraineté-association de M. Lévesque à l'affirmation nationale de M. Johnson et à la souveraineté de M. Parizeau, les ressemblances sont plus grandes qu'il n'y paraît: chacun

veut l'évolution du Québec et la plénitude des pouvoirs.

M. Biron précise qu'il n'est pas un anti-Parizeau, qu'il s'est toujours bien entendu avec celui en qui il a un grand respect. Il souhaite qu'il y ait d'autres candidats, « pour faire ressortir des priorités, une approche et un style différents ».

Griefs contre Bourassa

M. Biron déplore que le gouvernement Bourassa ne joue pas en matière économique le rôle de leader ou de motivateur qui devrait être le sien. Il a agi négativement, par des privatisations, ou en fusionnant les trois chantiers maritimes en un seul. Pour lui, cette décision n'est pas bonne, diminuant par trois la chance d'obtenir des contrats d'Ottawa.

D'autre part, selon l'ancien ministre, le gouvernement libéral n'en a que pour la grande entreprise, laissant sans voix les petites et moyennes entreprises. C'est la loi de la jungle: les plus forts deviennent plus forts, les faibles deviennent plus faibles encore.

Depuis sa défaite, il y a deux ans, M. Biron s'est lancé dans la négociation en vue de l'acquisition, de la vente ou de la fusion d'entreprises, au Québec et même à l'extérieur.

Spécificité et libre-échange : atouts du Québec à New York

♦NEW YORK (PC) - Pour le nouveau délégué général du Québec à New York, M. Léo Paré, la reconnaissance d'une spécificité québécoise de même que l'appui du gouvernement Bourassa au libre-échange sont des atouts majeurs lui permettant de bien mener à terme sa mission, soit stimuler la présence du Québec dans un territoire où vit le quart de la population américaine et qui comprend entre autres la capitale nationale, Washington.

grammes de l'ONU représentent d'intéressantes occasions pour les Québécois.

Par exemple, les programmes pour le développement accordent des milliards de dollars de contrats

à des firmes de consultants pour des études de faisabilité ou des évaluations de programmes. La connaissance du français est un avantage certain pour le recrutement de spécialistes dans plusieurs pays d'Afrique.

« Ça commence, nous avons créé un lien avec l'université Laval pour former des gens du Tiers-Monde en français à des questions comme la médecine sociale », enchaîne-t-il.

Diplomatie

À titre de représentant du gouvernement du Québec à New York, M. Paré - diplomate oblige - entretient d'étroits contacts avec des gens de différents milieux, qui sont invités à la résidence du délégué général.

Les « amis du Québec » sont ainsi conviés à l'occasion à y rencontrer des personnalités québécoises de passage autour d'une table dressée par des diplômés de l'Institut d'hôtellerie du Québec, tout en pouvant admirer en plongée les jardins du Musée d'art moderne et la 5e Avenue à deux pas de là.

M. Paré, qui a débuté sa carrière dans la fonction publique québécoise à l'Éducation, a depuis 1981 été affecté aux Relations internationales.

Avant d'entrer en fonction dans la capitale américaine, il était sous-ministre adjoint aux Affaires bilatérales.



En fonction depuis maintenant trois mois comme délégué général du Québec, M. Léo Paré se sent bien chez lui à New York.

par Claude PAPINEAU

« C'est une région où il n'est pas facile d'attirer l'attention, mais où notre spécificité représente un avantage réel de nous manifester », affirme M. Paré au cours d'une entrevue à la Presse Canadienne.

« Par ailleurs, notre travail est facilité par la position du Québec sur le libre-échange: ça étonne les Américains et ça nous révèle à eux sous un jour d'entrepreneurs qui les intéresse beaucoup. »

« Notre tâche, c'est qu'on perçoive le Québécois tel qu'il est: un Nord-Américain qui parle français. Nous avons des atomes crochus que les Canadiens anglais n'ont pas spontanément avec les Américains. »

En fonction depuis maintenant trois mois, M. Paré se sent bien chez lui à New York, puisqu'il y débarquait dans les années 50 pour y parfaire ses études universitaires.

Il rappelle qu'historiquement, le Québec a été le premier État à emprunter sur Wall Street il y a près d'un siècle, et qu'aujourd'hui, la région dite du « moyen-atlantique » est celle où les échanges commerciaux sont les plus importants avec le Québec, qui bénéficie d'un surplus de quelque \$3 milliards (\$1,5 milliard avec le seul État de New York).

Installée depuis 1940 à Rockefeller Center, au cœur de Manhattan, la délégation générale du Québec occupe quelque 35 personnes à des questions de commerce, d'immigration, de tourisme et d'échanges en matière de culture et d'éducation.

La délégation générale ne préside toutefois pas à toutes les initiatives interfrontalières.

Une cinquantaine d'entreprises québécoises ont leurs propres représentants dans l'État de New York: des Bombardier, Hydro-Québec, Lavalin, aux Papiers Cascades en passant par Phentex, de Saint-Hyacinthe, la Céramique de Beauce, les Charcuteries Tour Eiffel, de Laval, et la Fédération coopérative du Nouveau-Québec.

Et, bien souvent, c'est par les journaux que les gens de la délégation apprennent la venue à New York d'artistes, de spectacles ou de films québécois.

L'activité culturelle québécoise se porte bien à New York: tout dernièrement, entre autres, les Quilico, père et fils, créaient un précédent au Metropolitan Opera en étant de la même distribution (Manon, de Massenet).

Le peintre Molinari exposait à la galerie « 49th Parallel », et les films « Un Zoo, la nuit » et « Pouvoir intime » ont été distribués dans le circuit commercial après le succès du « Déclin de l'empire américain ». Nations unies

Grâce à la complicité de l'ambassadeur canadien à l'ONU, Stephen Lewis, M. Paré estime par ailleurs que le Québec peut tirer profit de son « caractère distinct » au siège des Nations unies, où le français, avec l'anglais, est langue de travail.

« On essaie de contribuer à la promotion du français aux Nations unies en veillant à l'embauche de Québécois au secrétariat de l'ONU, qui a d'autre part été mis en contact avec l'Office de la langue française pour l'utilisation de sa banque de terminologie ».

En outre, croit-il, différents pro-

Les 3 jours de chaque semaine de L'HIPPOSSIBLE ASSIETTE
Les lundis — Mardis — Mercredis
11-12-13 et 18-19-20 janvier, de 17h00 à 22h00

10 CUISSSES de GRENOUILLES SUR LIT DE RIZ 6.95\$

8 LANGOUSTINES (Scampi) SUR LIT DE RIZ 7.95\$

Tous les jours 11h à 14h
MENU du JOUR 3.25\$

PLACE BOURG-ROYAL
1010, 80e Rue est Charlesbourg
628-4472

Vendeurs — Représentants — Conseillers

vousre STRATÉGIE DE VENTE est elle à point?

ROGER ST-HILAIRE
INSTRUCTEUR

VENTE STRATÉGIQUE
Vous apprendrez comment:

- conclure vos ventes
- répondre aux objections
- planifier vos entrevues
- accroître votre clientèle
- traiter les plaintes
- disposer de votre temps
- structurer votre territoire
- vendre votre personnalité
- vous motiver à vendre

QUÉBEC
● 4 et 5 fév. '88 ● 10 et 11 mars '88 ● 7 et 8 avril '88

Inscription en nombre limité Téléphonez dès maintenant
Cours de vente Roger St-Hilaire (418) 626-7498

PRÉVISIONS ASTROLOGIQUES 1988

Marie-Paule Dubé
astrologue
S.S. avec date de naissance, enveloppe affranchie.
Heure non nécessaire
Peut aider aussi personnes en affaires
Marie-Paule Dubé, astrologue
C.P. 242
Limoulu, Québec G1L 4V8
Carte du ciel personnelle sur rendez-vous
623-1147

L'Excellence en Lunetterie

Jean Triépanier
opticien d'ophtalmicien

LUNETTES VERRES DE CONTACT

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS
SAINTE-FOY
659-5075

Louison LTÉE
Spécialiste de la robe de mariée

dévoile sa collection Printemps 88 pour la mariée et son cortège au

SALON DU MARIAGE
et de la maison

De spectaculaires défilés de mode auront lieu:
le 16 janvier à 15h et 19h
le 17 janvier à 13h et 16h
au Patinodrome
2955, rue Watt, Sainte-Foy
5 000\$ de prix de présence
Entrée: 6\$
275, rue Saint-Joseph est, Québec, Tél. (418) 522-8007

Trimotos : Québec sera plus sévère

♦ À défaut d'une loi interdisant la vente des trimotos au Canada, le gouvernement du Québec adoptera une réglementation plus sévère, au cours des prochaines semaines.

par Guy DUBE

La nouvelle réglementation renforcera celle qui a été adoptée en octobre. L'âge minimum pour conduire un véhicule tout-terrain (VTT), qui avait alors été établi à 14 ans, augmentera encore et pourrait bien être fixé à 16 ans, cette fois.

Au cabinet de Transports Québec, on précise que le ministre Marc-Yvan Côté est conscient des problèmes sociaux occasionnés par les VTT et des nombreux accidents graves enregistrés annuellement.

Ni le ministère des Transports ni la Régie de l'assurance automobile du Québec ne possèdent de statistiques donnant l'heure juste sur les accidents provoqués par les trimotos chaque année. Mais, selon une

étude réalisée en 1986 auprès de seulement 10 salles d'urgence, 624 victimes ont été dénombrées en sept mois. Trois de ces personnes sont

mortes. En outre, la plupart des blessés avaient entre 10 et 14 ans au moment de l'accident. Et chaque blessé représente un coût social énorme aux contribuables.

Tout récemment, les manufacturiers de VTT, tous japonais — Honda, Kawasaki, Suzuki et Yamaha —, acceptaient de mettre fin dans ce pays à leurs ventes de trimotos. En cinq ans, 900 Américains, la plupart des adolescents, se sont tués en trimoto. Chaque mois, 7,000 Américains se blessent dans des accidents qui surviennent avec ce genre d'engins. Il y aurait plus de 2 millions de VTT aux États-Unis.

En 1986, il s'est vendu 77,219 véhicules tout-terrain au Canada, dont 32,783 seulement au Québec. On en compterait au total 300,000 au Québec, dont 68,342 seulement sont immatriculés, selon la Régie de l'assurance automobile.

Depuis l'automne 1986, les VTT, rappelle la régie, doivent obligatoirement être immatriculés, même s'ils ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins publics.

Au cabinet du ministre fédéral Michel Côté, on mentionne qu'il n'est pas du ressort de Transports Canada d'interdire la vente les tri-

motos. Aucune législation n'est encore prévue.

Quant au Québec, la nouvelle réglementation pourrait être présentée à l'Assemblée nationale dès cette semaine et elle entrera en vigueur à la fin du mois prochain, assure une porte-parole du cabinet du ministre Marc-Yvan Côté, Mme Lise Tremblay. ●

Prenez avis que Rolland Pellerin, 441, Route 204, St-Aubert (L'Islet) G0R 2R0 titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-500350-001 pour la région 03 s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de Denis Pellerin, 6, rue Bélanger, St-Aubert (L'Islet) G0R 2R0. Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest est, Québec G1K 7W5.

1re publication: 10 janvier 1988
2e publication: 11 janvier 1988

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

pour 10 h 30 heure de Montréal
CCP.73016.A le mardi 2 février 1988
CDL.76120.F le mardi 9 février 1988

Poste Duvernay Laval
INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL (ADDITION 1987)
3 268 916 KG DE MEMBRURES EN ACIER GALVANISÉ POUR DES PYLONES D'ALIGNEMENT RIGIDES

Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 100 000 \$
Dépôt pour le document: 25 \$
Garantie de soumission: 200 000 \$
Dépôt pour le document: Gratuit

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE ÉQUIPEMENT Direction Approvisionnement et Services
Service Achats et Contrats 855, rue Ste-Catherine est 3^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5
Pour renseignements: (514) 289-5903

Si le document n'est pas gratuit, le dépôt de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats et Contrats Jean-Yves Bureau

AVIS PUBLIC

Projet de la traversée de la rivière Saint-Maurice au niveau de Grand-Mère par un intercepteur d'eaux usées et une conduite d'aqueduc.

Avis est donné au public qu'il lui est loisible de consulter le dossier afférent au projet susmentionné qui comprend notamment une étude d'impact sur l'environnement préparé en vertu des dispositions de la section de la Loi IV A sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. chapitre Q-2).

Cette étude d'impact sur l'environnement a été présentée au ministre de l'Environnement qui l'a rendue publique le mercredi 6 janvier 1988 et l'a mise à la disposition du public pour fin de consultation.

Ce dossier est notamment disponible pour consultation par le public aux endroits suivants:

BIBLIOTHÈQUE HÉLÈNE B. BEAUSÉJOUR
650, 8e Rue Grand-Mère (Québec)
Tél.: (819) 538-5555
Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Les lundis et vendredis De 19h00 à 21h00
Le samedi de 13h00 à 17h00

MRC CENTRE DE LA MAURICIE
530, avenue de l'Hôtel-de-Ville Shawinigan (Québec)
Tél.: (819) 536-4477
Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

BUREAUX D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
5199, rue Sherbrooke est, porte 3860 ET 12, rue Sainte-Anne, 1er étage Montréal Québec
Tél.: (514) 873-7790 Tél.: (418) 643-7447

D'ici le 19 février 1988, toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit, au ministre de l'Environnement, la tenue d'une audience publique relativement à ce projet.

Premier avis: 11 janvier 1988

Cet avis est publié par la Société québécoise d'assainissement des eaux conformément au règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. chapitre Q-2).

POUR MIEUX CONSOMMER...

Les pages "Consommation" du Mercredi. Un guide pratique pour une consommation plus rationnelle, un budget mieux équilibré et une meilleure protection du consommateur.

LE SOLEIL ABONNEMENT: 647-3333

Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

VILLE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE NO 64
CONCERNANT LE TARIF EXIGIBLE POUR LES ESPACES RÉSERVÉS MENSUELLEMENT AU STATIONNEMENT DE LA 10^e RUE SITUÉ DU CÔTÉ OUEST DE LA 3^e AVENUE, ENTRE LES 10^e ET 11^e RUES.
PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement no 2271, tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante, pour déterminer le tarif des prix exigibles pour les espaces réservés au stationnement de la 10^e Rue, lors de la réunion tenue le 6 janvier 1988.
TARIF EN VIGUEUR:
Stationnement de jour: 35\$ par mois.
La présente ordonnance fait partie du règlement no 2271, entre en vigueur suivant la loi et devient obligatoire à compter du 15 janvier 1988.
Édicté à Québec, ce 6 janvier 1988
Québec, 11 janvier 1988
Le Greffier de la Ville, Antoine Carrier, avocat

ORDONNANCE NO 65
CONCERNANT LE TARIF EXIGIBLE POUR LES ESPACES RÉSERVÉS AU STATIONNEMENT DE LA 4^e RUE SITUÉ DU CÔTÉ SUD ENTRE LES 2^e ET 3^e AVENUES.
PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement no 2271, tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante pour déterminer le tarif des prix exigibles pour les espaces réservés au stationnement de la 4^e Rue, lors de la réunion tenue le 6 janvier 1988.
Tarif en vigueur: 35\$ par mois.
La présente ordonnance fait partie du règlement no 2271, entre en vigueur suivant la loi et devient obligatoire à compter du 15 janvier 1988.
Édicté à Québec, ce 6 janvier 1988
Québec, 11 janvier 1988
Le Greffier de la Ville, Antoine Carrier, avocat

La Commission des écoles catholiques de Québec

LES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT

1460, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1S 2N9

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 87-11

VENTE DU PAVILLON DE LA COIFFURE

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC offre par voie de soumission l'immeuble sis au 385, rue St-Anselme à Québec.

Des soumissions cachetées, dans une enveloppe portant l'inscription "Vente du Pavillon de la Coiffure" et adressée à la Commission des écoles catholiques de Québec, aux Services de l'équipement, à 1460, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2N9, seront reçues le ou avant le jeudi 10 mars 1988, à 14h30 (heure en vigueur localement).

Les acquéreurs intéressés pourront obtenir, pour la somme de vingt dollars (20,00\$) non remboursable, les renseignements, les formulaires et autres documents nécessaires pour soumissionner en s'adressant à la Commission des écoles catholiques de Québec, aux Services de l'équipement, à 1460, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2N9, entre 8h30 et 16h, au numéro de téléphone (418) 682-2005.

Les soumissions, pour être déclarées conformes, devront être faites sur le formulaire prévu à cette fin.

Toute offre pour l'achat dudit immeuble devra être accompagnée d'un chèque visé égal ou supérieur à dix pour cent (10%) du montant de la soumission et émis à l'ordre de la Commission des écoles catholiques de Québec.

Le chèque visé ci-dessus mentionné, ne portant pas d'intérêt, sera crédité sur le prix de vente ou confisqué au bénéfice de la Commission des écoles catholiques de Québec à titre de dommages-intérêts liquidés, si l'adjudicataire refusait d'acheter ou de remplir les conditions d'achat dans le délai prévu.

Le montant offert sera payable comptant au moment de la prise de possession de l'immeuble, soit trente (30) jours après la signature du contrat. Ledit contrat devra être signé dans les trente (30) jours suivant la réception de la lettre d'autorisation de cette vente par le ministre de l'Éducation.

Les soumissionnaires sont priés de prendre en considération que le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus offrante, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées. Il ne sera pas responsable également des frais encourus par le ou les soumissionnaires.

La Commission des écoles catholiques de Québec ne s'engage à fournir aucun titre ni certificat de recherche.

L'acquéreur devra payer le coût de l'acte d'achat et de son enregistrement ainsi qu'une copie dûment enregistrée dudit acte à la Commission des écoles catholiques de Québec.

Les intéressés sont invités à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à 14h30 (heure en vigueur localement), le dixième (10^e) jour du mois de mars en l'année 1988, à la Commission des écoles catholiques de Québec, à la salle Françoise-La Rochelle-Roy, à 1460, chemin Sainte-Foy, Québec.

Le directeur des Services de l'équipement
JEAN-PIERRE BLANCHET

Québec, le 6 janvier 1988

Régie de l'assurance automobile du Québec

APPEL D'OFFRES

RM-1418-AP-88

La Régie de l'assurance automobile du Québec sollicite des offres pour l'engagement d'un analyste senior pour oeuvrer sur le mandat suivant: La gestion des services de traitement au service du traitement informatique des données.

DOCUMENTS DE SOUMISSION
Disponibles à compter de 8h30, le lundi 11 janvier 1988:

Québec: RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
Service des ressources matérielles
1122, chemin Saint-Louis, 2^e étage, local 212
Sillery (Québec)
G1S 1E5
Tél.: (418) 643-8217

Montréal: RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
870, boul. Maisonneuve est, 5^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4S8
Tél.: (514) 873-7319

DATE ET HEURE DE CLÔTURE
Le lundi 25 janvier 1988 à 15h00

Les soumissionnaires pourront assister à l'ouverture des soumissions qui se tiendra au 1122, chemin Saint-Louis, 2^e étage, salle 214-B à Sillery, immédiatement après l'heure de clôture.

Seules les soumissions des firmes ayant une place d'affaires au Québec seront considérées aux fins d'octroi des contrats.

La Régie de l'assurance automobile du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues.

Le chef du service des ressources matérielles.
Jean-Pierre Tassé

Défense nationale National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DU CAMP DE VALCARTIER

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Valcartier.

Le champ de tir se trouve à l'intérieur du camp de Valcartier, et la zone de danger est délimitée comme suit:

La limite est du secteur est une ligne tirée parallèlement à la route 371 (Loretteville à Saint-Gabriel de Valcartier) du côté ouest de ladite route, cette ligne débute à l'endroit, où la rivière Nelson intercepte la route 371 et se continue jusqu'au Lac Ferré; depuis ce point en direction nord-ouest jusqu'à la limite ouest du Monastère Mont Saint-Sacrement, puis en direction nord-est sur une distance de 4,8 km jusqu'à la route parallèle à la rivière Jacques Cartier et du côté ouest de celle-ci; puis en direction nord-ouest jusqu'à 1,6 km passé la pointe extrême ouest du Lac Tantara. La limite nord de la zone consiste en une ligne droite tirée entre le point extrême nord de la limite est et le Lac de Claire. La limite ouest est une ligne tirée depuis le Lac de Claire jusqu'à un point situé à 1,6 km passé la barrière de l'ouest sise sur la route Lac St-Joseph — Base Valcartier, depuis ce point en direction nord-est jusqu'au Lac du Père puis en direction sud-est jusqu'à la rivière Jacques Cartier. La limite sud de cette zone est une ligne droite tirée en direction est-sud-est du point extrême sud de la limite ouest sur une distance de 4,8 km depuis ce point en direction nord-est jusqu'au sommet du mont connu sous le nom de Brillant puis en direction nord jusqu'au point extrême sud de la limite est.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans cette zone.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

ville de SAINTE-FOY

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées concernant des travaux de recouvrement en béton soufflé (ignifugation) au centre sportif, projet 53443, règlement 2901.

Les formules de soumission, plans et devis sont disponibles à la division Gestion et contrôle des projets et de la réserve foncière, édifice Place de Ville, 1000, route de l'Église, Sainte-Foy G1V 4E1, tél. 654-4597, moyennant la somme de cinquante dollars (50,00\$), laquelle sera remise dans les quinze (15) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, sur réception des documents de soumission en bonne condition, et ceci seulement aux entrepreneurs ayant présenté une soumission conforme et régulière.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la division "Archives", jusqu'à 15:30 heures, le lundi 25 janvier 1988.

L'ouverture se fait à la Salle du Conseil à 16:00 heures le même jour.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 6 janvier 1988.

LE GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE
Me SERGE GIASSON

Ville de BEAUPORT

avis public

Avis public est, par les présentes, donné que conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2.1 du paragraphe 1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, le conseil de Ville de Beauport a aliéné les biens ci-dessous mentionnés autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, durant la période s'étendant du 1^{er} au 31 décembre 1987, comme suit:

a) Échange de terrains: Ville de Beauport cède à monsieur Richard Gagné, 58, rue Bertrand, Beauport: une partie du lot 1509 du cadastre de Beauport, contenant une superficie de 280,1 mètres carrés.
En contre-échange, monsieur Richard Gagné, cède à la Ville de Beauport une partie des lots 436 et 437-1 du cadastre de Beauport contenant une superficie totale de 165,8 mètres carrés.
Ces terrains ayant la même valeur, cet échange est fait sans soude (résolution numéro 87-1277).

b) Vente à Gestion Ja-Ri Inc., les lots 843-42 et 843-43 du cadastre de Beauport contenant une superficie totale de 765,4 mètres carrés au prix de 22 196\$ (résolution numéro 87-1360).

Donné à Beauport, ce cinquième jour du mois de janvier mil neuf cent quatre-vingt-huit.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU

Ville de BEAUPORT

APPEL D'OFFRES

La Ville de Beauport demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, égout et voirie dans le Développement Emond - Phase III - Dossier #206-24.

Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer les plans, devis et formules de soumission au bureau des Consultants de la Ville de Beauport, HALLISSEY, DAGLE & ASSOCIÉS, 285, chemin Ste-Foy, Québec G1R 1T5, moyennant un dépôt de 50,00\$, non remboursable.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de garantie de dix pour cent (10%) du montant de la soumission ou d'un cautionnement de soumission. Chaque soumissionnaire devra être accompagné des lettres d'intention prévues au Cahier des Charges et exigées au devis particulier.

Les soumissions seront reçues par le soussigné au centre administratif Louis-Juchereau, 10 rue de l'Hôtel-de-Ville, Beauport, jusqu'à seize heures (16h00), heure locale, le lundi 25 janvier 1988.

Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, en présence des intéressés, à compter de seize heures (16h00), dans la salle du Conseil.

La Ville de Beauport se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et de rejeter toute soumission non conforme.

Donné, à Beauport, ce sixième jour du mois de janvier mil neuf cent quatre-vingt-huit.

Le Greffier de la Ville
Jacques Simoneau

Grave accident en Estrie Une voiture dérape : 4 morts et 3 blessés

♦(PC) SAINT-ANDRÉ-D'ACTON — La première grande tragédie routière à survenir au Québec en l'année 1988 a fait quatre morts et trois blessés graves au cours de la nuit de samedi à hier, sur la route 116, à Saint-André-d'Acton, près d'Acton Vale, en Estrie.

Les morts ont été identifiés comme étant MM. Stéphane Durand et Mario Berthiaume, âgés respectivement de 18 et 21 ans, et M. Gaétan Chabot, âgé de 47 ans, ainsi que son épouse, Cécile, âgée de 49 ans. Les deux jeunes hommes étaient des résidents d'Upton, alors que le couple Chabot est originaire de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Il n'a pas été possible de connaître l'identité des blessés, deux femmes et un homme, pas plus que la gravité de leur état. On a cependant su que l'une des femmes serait dans un état critique et, devant le sérieux de sa condition, elle aurait été transférée dans un hôpital montréalais.

D'après les premières constatations des policiers, l'accident serait imputable à une perte de contrôle de l'un des deux conducteurs.

La collision s'est produite peu

avant 1h, sur une portion de la route 116 connue sous le nom de « la courbe à Longpré ». A ce moment-là, la chaussée était particulièrement enneigée.

Dérivant dans la courbe glissante, une Volvo 1974 aurait empiété dans la voie inverse, présentant son flanc droit à une Buick Century 1985.

Après l'impact des plus violents, les deux autos sont demeurées sur la chaussée. Dans la Volvo, deux jeunes hommes ne bougeaient plus. A quelques pas de là, dans la Buick, les cinq occupants étaient tous très gravement atteints.

Avant même l'arrivée des ambulanciers sur les lieux, trois des occupants avaient rendu l'âme. L'autre, Mme Chabot, serait décédée, l'aorte rompue, une vingtaine de minutes après son arrivée au centre hospitalier Honoré-Mercier, de Saint-Hyacinthe, où elle avait été transportée, tout comme les autres victimes.

Désincarcération

Le choc de la collision a empiété dans les carcasses des autos six des sept victimes. Ce sont les pompiers d'Acton Vale qui, appelés à intervenir avec leur équipement de désincarcération, ont dû dégager les blessés.

Il a fallu plus d'une heure de travail acharné pour extirper les blessés des amas de ferraille qu'étaient devenus les véhicules.

Sous les ordres du chef Michel Daragon, les secouristes ont d'abord oeuvré auprès des occupants de la Buick puisqu'il leur semblait qu'il n'y avait plus rien à faire pour ceux de la Volvo.

Dans la voiture américaine, les deux occupants du siège avant étaient coincés, tout comme ceux de la Volvo, entre le tableau de bord et le siège. Des trois passagers de l'arrière, l'homme avait été dégagé par les ambulanciers et les deux femmes gisaient, les jambes écrasées, sous la banquette qui s'était renversée sur elles.

Il s'agissait, en fait, d'une bien triste première expérience de désincarcération avec le nouvel équipement acquis il y a deux semaines à peine, a laissé entendre le chef Daragon.

Les patrouilleurs de la Sûreté du Québec, poste de Saint-Hyacinthe, ont eu fort à faire pour contrôler l'embouteillage créé par l'accident et pour tenir à l'écart une foule de curieux massés sur les lieux. ●



C'est de la banquette arrière de la voiture de patrouille du policier Mike Lakusta que l'adolescent aurait tiré sur le policier de 41 ans.

L'adolescent qui aurait tiré sur un policier, inculpé de tentative de meurtre

♦EDMONTON (PC) - Un adolescent de 17 ans, qui aurait tiré la semaine dernière un coup de feu sur un policier d'Edmonton se trouvant dans sa voiture de patrouille, a été arrêté, hier, et inculpé de tentative de meurtre.

Les policiers ont indiqué que le jeune homme a été arrêté vers 14h30, après qu'ils eurent encerclé une maison de la partie est de la ville, téléphoné à ses occupants et demandé au suspect de se rendre.

L'adolescent s'est rendu sans op-

position, ont indiqué les policiers, qui ont saisi un pistolet de calibre .32 dans la maison. L'accusé doit se présenter devant une cour d'Edmonton aujourd'hui.

L'agent Mike Lakusta, 41 ans, un vétérinaire de 11 ans, se trouvait dans un état jugé satisfaisant à l'hôpital Royal Alexandra, samedi, à la suite d'une opération visant à retirer de la base de son crâne la balle qui s'y était logée. Le responsable de l'information de la police a indiqué que la blessure ne mettait pas en danger

la vie de l'agent et que ce dernier était de bonne humeur.

Selon l'officier Lance Beswick, la police d'Edmonton ignore comment l'adolescent est parvenu à pointer une arme cachée en direction du policier avant de lui tirer une balle dans la tête, alors qu'il se trouvait à l'arrière de la voiture de patrouille de sa victime. L'agent Lakusta venait de l'arrêter à la suite d'une fusillade.

On n'a pas encore commencé l'enquête destinée à éclaircir l'affaire. ●

Canadienne étranglée dans les Caraïbes Les procureurs décideront si le suspect sera accusé

♦TORONTO (PC) - Les procureurs de l'île de Curaçao, dans les Caraïbes, décideront aujourd'hui s'ils porteront ou non des accusations contre un suspect arrêté, la semaine dernière, à la suite de la mort par strangulation d'une adolescente canadienne, a rapporté le *Toronto Sun* dans son édition dominicale.

Ronald (Denny) Borgschot, âgé de 20 ans, a été arrêté, jeudi, une semaine après que le corps de Shay Harwood eut été découvert dans une salle de bains d'un hôtel de l'île voisine de Bonaire.

Des autopsies pratiquées dans l'île sous protectorat néerlandais et à Toronto ont démontré que la jeune fille avait été étranglée, probablement à main nue, mais qu'elle n'avait pas été violée, ont indiqué des enquêteurs.

L'enquête a été compliquée par divers retards et par le fait que la plupart des clients de l'hôtel avaient quitté l'endroit quelques jours après l'incident.

Les policiers ont fait savoir que le suspect, un mécanicien au chômage, avait été engagé dans un hôtel

voisin durant le week-end de la mort de la jeune Harwood et qu'il a peut-être eu une liaison amoureuse avec cette dernière. Il se trouvait en possession d'un importante somme d'argent au moment de son arrestation.

« Si nous n'avons pas de preuves suffisantes, nous n'aurons alors pas d'autre choix que de le renvoyer chez lui », a déclaré à Curaçao le procureur principal Dick Piers. « Il a été arrêté en vertu d'indices suffisamment sérieux pour croire qu'il puisse être coupable. » ●

Un avion militaire déclenche l'alerte Alpha à l'aéroport de Québec

♦Un avion militaire de type Buffalo des Forces armées canadiennes, ayant 26 personnes à bord, a déclenché, hier après-midi, une alerte Alpha à l'aéroport de Québec. Au moment de se poser, le pilote de l'appareil a cru que le train d'atterrissage n'arriverait pas à sortir normalement.

En pareil cas, la police municipale de Sainte-Foy est immédiatement avertie et déclenche une opé-

ration de secours faisant intervenir, selon la gravité de la situation, les services du Centre hospitalier de l'université Laval, ceux de la Sûreté du Québec, des pompiers de Sainte-Foy et des effectifs de Transports Canada à l'aéroport.

Alertés à 14h02, les policiers de Sainte-Foy, sous les ordres du lieutenant Cloutier, étaient prêts à intervenir six minutes plus tard. Ils en

ont été quittes pour un exercice, le Buffalo réussissant à atterrir sans problème sur la piste d'abord prévue à cet effet.

Des alertes semblables se sont produites assez fréquemment durant l'année 1987, mentionnait le lieutenant Cloutier, mettant en cause toutes sortes de petits et de gros aéronefs. ●

Mort tragique de 11 personnes au cours de la fin de semaine

♦MONTREAL (PC) - Au moins onze personnes ont perdu la vie accidentellement au Québec au cours de la fin de semaine.

Une collision frontale survenue à Saint-André-d'Acton, au cours de la nuit de samedi à dimanche, a fait quatre morts et trois blessés graves. Les victimes sont: Stéphane Durand, 18 ans, Mario Berthiaume, 21 ans, tous deux d'Upton et un couple de Sainte-Hélène-de-Bagot, Gaétan Chabot, 47 ans et son épouse Cécile, 49 ans.

À Saint-Alexis-des-Monts, trois personnes se sont noyées. La voiture dans laquelle elles voyageaient a dérapé, heurté un parapet, capoté et enfin s'immobiliser dans un ruisseau. L'accident est survenu à

8h40, samedi matin, dans le rang de la rivière aux Écorces. Les victimes sont Sylvain Morin, 26 ans, son épouse Michèle Picard-Morin, 24 ans et André Frappier, 21 ans, tous les trois de Saint-Alexis.

À Chicoutimi, Marguerite Royer, 41 ans, a perdu la vie après avoir perdu le contrôle de sa voiture, samedi après-midi, sur le boulevard Tadoussac.

Réal Dion, 53 ans, de Montréal a percuté le parapet d'un viaduc sur la route 40 ouest, vers 23h, vendredi soir et est mort quand sa voiture s'est écrasée sur la voie de service.

Sur la route 117, à une vingtaine de kilomètres au sud de Rouyn-Noranda, une collision frontale entre deux automobiles a coûté la vie à

Claudette Beaulieu, 44 ans, de Val d'Or. L'accident a fait cinq autres blessés.

René Cyr, 54 ans, de Montréal, est mort après avoir perdu le contrôle de sa voiture qui est entrée en collision avec une autre sur la route 131 nord, à Notre-Dame-de-Lourdes, près de Joliette. ●

ECOLE MARTEL DANSE SOCIALE
COURS VARIABLES 523-3592 523-7252
720, St-Jean, Québec
Informez-vous sur nos sessions Groupes, début. 3e semaine de janvier
22\$ ou 29\$ Sur mesure 39\$
CAFÉ DANSAnt DU SAMEDI, 2030 à 1400 2e ét. (114, 23-24, 25, 26, 27)

loto-québec Résultats

Tirage du 88/01/09

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 4021407,80\$
5/6 +	9 95509,20\$
5/6	344 1910,80\$
4/6	18918 66,80\$
3/6	339574 10,00\$

VENTES TOTALES: 18 782 468,00\$
PROCHAIN GROS LOT 88/01/13 (APPROXIMATIF): 6 300 000,00\$

16 17 23 28 32 45
No complémentaire: 34

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

AVIS
AUX GRADUÉS(E)S DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

Un groupe d'anciens gradués de l'Université McGill (Montréal) veut réactiver le Chapitre Québec des anciens de l'Université McGill.

Nos listes ne sont pas à jour, s'il-vous-plait envoies nous tes coordonnées.

Lise Tessier
(418) 682-4301
1150, chemin Saint-Louis, bureau 1115
Sillery, G1S 1E5

La reconstruction du centre commercial de St-Zacharie incertaine

♦Aucune décision n'a encore été prise quant à la reconstruction du complexe commercial et résidentiel de Saint-Zacharie de Beauce-Sud, détruit par le feu il y a une semaine. En attendant, les dons continuent d'affluer au comité de bénévoles chargé d'épauler les sinistrés.

par Isabelle JINCHEREAU

La propriétaire de l'épicerie Asep, Mme Marielle Létourneau, a indiqué, hier, au SOLEIL qu'elle était très touchée par la générosité des gens. Il lui reste cependant bien des choses à régler avant de parler de reconstruction de cet immeuble de bois de trois étages, qui s'étalait sur 70 m de long. Les pertes sont évaluées à \$1 million. Huit familles ont été jetées sur le pavé.

Cet incendie d'origine accidentelle a pris naissance dans le garage situé au sud du complexe, où étaient garées deux voitures, une camionnette et un tracteur. Rien n'a pu être sauvé.

Actuellement, les dons, constitués de linge, de meubles et d'argent, sont acheminés vers un comité

dirigé par Mme Auréa Gosselin. Cette dernière invite la population à acheminer davantage d'articles de cuisine et de la lingerie (draps, serviettes). Actuellement, une trentaine de caisses sont empilées chez la présidente, qu'on peut joindre au numéro 593-3128.

Les villages de Sainte-Aurèle et de Saint-Georges font leur part dans l'opération. Mais c'est surtout la grande collecte du week-end prochain qui retiendra l'attention dans la paroisse de Saint-Zacharie.

En effet, du 15 au 17 janvier, les Chevaliers de Colomb du village feront du porte-à-porte pour recueillir des dons destinés aux victimes, toutes reléguées temporairement.

Selon le maire du village, M. Charles Gagné, les dons en argent peuvent aussi être déposés au folio 5555 de la Caisse populaire de Saint-Zacharie.

Par ailleurs, si Mme Létourneau décidait de repartir en affaire, toute une équipe de travailleurs de la construction sera constituée par le conseiller Alain Paradis. Les taxes seraient en outre gelées durant trois ans. ●

L'ACCÈS ENTRAIN

Votre solution à vos "Bonnes Résolutions"

Profitez dès maintenant des nombreux avantages de l'accès Entraîn SANS payer les frais d'initiation. Choisissez entre l'Accès Facile, Rapide ou Continuuel.

L'ACCÈS 'facile' Carte Accès - 1 AN - raquetball - squash - 'Spa'	89	L'ACCÈS 'rapide' Carte Aérobie 10 ou 12 Sem. 'Super Workout'	99 OU 115	
L'ACCÈS 'rapide' Carte Nautilus / Keiser - Salle Nautilus PLUS Keiser et 'Spa'	4 mois 179	L'ACCÈS 'continuuel' Carte Nautilus / Keiser - Salle Nautilus PLUS Keiser et 'Spa' par mois	1 An 31	
L'ACCÈS 'continuuel' Carte Plein 'Privileges'	par mois - Salles Cardio - Nautilus / Keiser - PLUS Raquettes serviette, casier...	44	L'ACCÈS 'continuuel' Racquetball - Squash - forfait sur raquetball et squash - 'Spa' par mois	1 An 31

SPORTS Club Entraîn PHYSTO
658-7771
Place Belle - Cour
2600, boul. Laurier
Sainte - Foy

L'ÉCONOMIE



L'ex-sénateur Nicholas Brady présidait la commission sur le krach de 1987 et le président du New York Stock Exchange, John J. Phelan estime que le krach peut se reproduire.

Bourse américaine: les mécanismes du marché sont défectueux

♦ (AFP) — Les conclusions de la commission présidentielle sur le krach de 1987 ont ouvert, pendant le week-end, un vif débat sur le fonctionnement des marchés financiers américains qui ont connu vendredi leur pire journée depuis l'effondrement d'octobre.

La commission a « constaté que les mécanismes du marché n'avaient pas fonctionné correctement » lors du krach d'octobre, a souligné hier l'ancien sénateur Nicholas Brady, qui a remis vendredi au président Ronald Reagan le rapport de la commission qu'il présidait. Le fait qu'un petit nombre de grandes institutions aient été en partie responsables du krach est « troublant », a-t-il déclaré dans une interview à la chaîne de télévision NBC.

Au cours du même programme, M. John Phelan, président du New York Stock Exchange, a estimé qu'il n'y a « aucune garantie » que les événements d'octobre ne se reproduisent pas. Il a néanmoins exprimé l'espoir que « les gens qui ont déclenché le lundi noir du 19 octobre ont compris leur leçon ».

M. Phelan, en apportant son soutien aux conclusions du rapport Brady a estimé nécessaire d'établir « des filets de protection » pour les petits investisseurs.

Vendredi, au cours de sa pire journée depuis les lundis noirs des 19 et 26 octobre, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles, le baromètre de Wall Street, a perdu plus de 140 points, faisant redouter la répétition des événements qui avaient précédé le krach de 1987. Le ven-

dredi 16 octobre, l'indice avait perdu 106 points, sa plus forte baisse jusqu'alors.

Mais, M. Brady a estimé que la même succession d'événements « ne devrait pas se reproduire » car une grande partie de la correction du marché par rapport à son sommet du 25 août a déjà été faite.

Comme M. Brady, M. Phelan a en outre souligné que les marchés des valeurs et des instruments financiers aux États-Unis tendaient à devenir « un seul marché » lié par le téléphone et l'électronique. Et, comme la commission, le responsable de la grande bourse de New York a estimé qu'il est nécessaire de donner un rôle accru à un organisme fédéral pour surveiller ce « marché unique ». Il n'a pas exclu que la Réserve Fédérale puisse jouer ce rôle.

Le rapport Brady avait reçu jusqu'à présent un accueil plutôt réservé à la Maison-Blanche et dans les milieux politiques et financiers américains.

Mais le représentant démocrate du Michigan, M. John Dingell, a estimé dimanche que le rapport Brady « méritait une attention très particulière ». Il s'agit de la « première grande étude » sur les événements boursiers d'octobre, a-t-il souligné sur NBC.

Des changements sont annoncés au sujet des pensions alimentaires

♦ Le ministre du Revenu fédéral devra modifier la loi de l'impôt de façon à contrer les effets d'une décision de la Cour suprême qui oblige « toutes les personnes touchant une pension alimentaire à ajouter à leur revenu imposable les montants versés à un tiers pour leur bénéfice ».

De façon concrète, à la suite de ce jugement, le ministre du Revenu devra permettre que l'on ajoute au revenu des conjoints qui en profitent et de déduire du revenu des conjoints qui les paient, certains avantages jusque-là non compris dans ces calculs.

En annonçant qu'il allait déposer un projet de loi pour clarifier cette situation, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, a justifié que les suites de ce jugement « risquaient d'entraîner des inconvénients majeurs » à plusieurs conjoints qui touchent actuellement une pension alimentaire dont la valeur a été fixée en tenant compte de l'expectative que certains avantages financiers ne seraient pas inclus dans leur revenu imposable lorsqu'ils sont versés à des tiers.

FINANCE

par Marc LESTAGE



Cette situation se produit le plus souvent quand un contribuable continue d'effectuer certains paiements de soutien à un tiers consécutivement à une rupture de mariage. Il s'agit d'habitude de mensualités hypothécaires sur un domicile habité par le conjoint.

Dans tous les cas, la loi de l'impôt sur le revenu prévoit que les pensions alimentaires et de soutien sont déductibles par la personne qui les verse et incluses dans le revenu du bénéficiaire, si les paiements correspondent à une « allocation » fixée par les tribunaux.

Jusqu'à tout récemment, en ce qui concerne les versements faits à un tiers pour le bénéfice d'un conjoint divorcé ou séparé, telle une hypothèque directement payée à une institution financière, aucune déduction n'était permise au titre de soutien. A moins que ces versements aient fait l'objet d'un accord entre les conjoints et que les deux parties à une rupture de mariage aient donné leur accord à ce que le montant en cause soit déduit du revenu du payeur et inclus dans celui de la personne qui en bénéficie.

Jugement

Or, un jugement rendu (Gagnon contre le ministre du Revenu national) au niveau de la Cour suprême du Canada est venu changer les règles du jeu. En vertu de cette décision, la définition de « l'allocation » est élargie de façon à inclure le paiement à des tiers d'avantages dont bénéficie le conjoint, même dans le cas où aucune entente n'existait entre les parties de façon à inclure cet avantage dans le calcul de l'allocation.

Les modifications

Les modifications qui seront proposées prévoient que les avantages payés à un tiers pour lequel aucun accord de reciprocité n'existait durant les années 1986 et 1987 dans le cadre d'arrangements conclus avant mars 1987 (date du jugement Gagnon), seront déductibles du revenu imposable du payeur mais ne s'ajouteront pas à ceux du conjoint qui en a profité.

Cette décision permettra de limiter les inconvénients dont parle le ministre. Par ailleurs, des milliers de contribuables qui ont payé ce genre de frais pourront formuler une requête pour faire réviser leur déclaration de revenus de 1986.

Le réajustement législatif proposé par le ministre Wilson devrait permettre d'en revenir au « statu quo » à compter de l'exercice 1988.

Ainsi, dorénavant le texte de loi établira clairement, qu'après 1987, les avantages payés à un tiers ne pourront être déduits du revenu du payeur et s'ajouter au revenu du bénéficiaire.

Pour les ententes conclues entre la date du jugement Gagnon et le premier janvier 1988, il n'y aura d'autre choix que d'appliquer le jugement. Ainsi, pour cette période, les pensions versées à un tiers pourront être déduites par le payeur et incluses dans le revenu du bénéficiaire. Pour les ententes survenues après le 31 décembre, on fera en sorte que les paiements versés à des tiers soient déductibles par le payeur et imposables pour le compte de qui les paiements ont été versés, mais uniquement si les deux parties à cet accord en conviennent.

Baisse du dollar à Tokyo

♦ TOKYO (AFP) - Le dollar a ouvert lundi à la baisse au début de la séance du matin à Tokyo en s'échangeant à 127,90 yen contre 129,45 yen à la clôture de vendredi.

L'indice Nikkei des 225 principales valeurs industrielles a baissé de 220,76 Yen à 22.651,80 yen au cours des 15 premières minutes après l'ouverture à 09h00 gmt. Il avait gagné 80,43 yen à la fermeture de vendredi.

La baisse du Nikkei est due à la chute subite de Wall Street et à la faiblesse du billet vert sur les marchés financiers.

Le cabinet réévaluera le coût du programme spatial canadien

♦ OTTAWA (PC) - Le cabinet fédéral doit étudier une nouvelle évaluation des coûts du centre d'entretien de \$800 millions que le Canada désire construire pour la station spatiale géante américaine, affirme un porte-parole du programme spatial canadien.

« Dès que le cabinet aura eu l'occasion de jeter un coup d'oeil au programme et de décider que oui, c'est ce qu'ils veulent, ou non (...), alors nous rendrons publique cette information (le prix) », a déclaré M. Karl Doetsch, directeur des projets spatiaux au Conseil national de recherche (CNRC).

On s'attend aussi à ce que le cabinet décide à la fin du mois de la participation formelle du Canada au projet international de \$26,6 milliards, prévu pour à la moitié de 1990.

Les responsables canadiens et américains ont conclu leurs négociations en vue d'une entente de principe précisant les objectifs, les conditions ainsi que les responsabilités de chaque partenaire dans le projet.

L'entente doit être approuvée par le Congrès américain et par Ottawa.

Le Canada envisage la construction d'un garage et d'une grue qui constitueraient le centre d'entretien mobile de l'importante station orbitale. Les dépenses de \$800 millions avancées doivent être échelonnées sur une période de dix ans.

Les Japonais et l'Agence spatiale européenne, au nom de ses pays membres parmi lesquels figure l'Angleterre, négocient encore avec les Américains leur participation au projet. La contribution de ceux-ci à la station serait constituée de modules d'une valeur de près de \$4 milliards.

PORTEFEUILLE REA

MONTRÉAL (PC) — Voici les cours des compagnies inscrites au Régime d'épargne-actions, à la fermeture de la Bourse, le vendredi 8 janvier, compilés par la maison Lévesque, Beaubien Inc.

Compagnie	Déduction en pc	Émission	Pris à 10-12-87	Pris au 08-01-88
Abcut 85	150	\$ 7,00	\$ 5,63	\$ 4,60
ACDS Systèmes Graphique 87	100	\$ 2,00	\$ 1,50	\$ 1,20
Acier Leroux 86	100	\$ 5,00	\$ 3,20	\$ 3,05
ADS Associés 86	100	\$ 5,00	\$ 1,65	\$ 1,51
A Lambert Inter 86	100	\$ 5,00	\$ 1,70	\$ 1,70
Aiment. Couche Tard 86	100	\$ 2,25	\$ 2,00	\$ 2,00
Alubeq (Amusecor) 83	150	\$ 2,00	\$ 2,40	\$ 2,45
Amisco 86	150	\$ 5,25	\$ 3,65	\$ 3,60
Armex 85	150	\$ 3,00	\$ 0,65	\$ 0,60
Artex 85	150	\$ 5,00	\$ 7,00	\$ 6,50
Astral Bellevue 82	100	\$ 4,50	\$ 6,00	\$ 6,25
Atlantic Images et Son 86	50	\$ 6,50	\$ 2,60	\$ 2,60
Auberge des Gouverneurs 86	100	\$ 4,50	\$ 2,60	\$ 2,60
Autopoint 86	100	\$ 2,00	\$ 1,20	\$ 1,21
Avicorp 86	75	\$ 5,50	\$ 4,50	\$ 4,10
Banque d'Épargne 83	100	\$ 9,25	\$ 12,63	\$ 12,63
Banque Nationale 85	50	\$ 9,25	\$ 11,13	\$ 10,75
Banque Royale 85	50	\$ 20,00	\$ 28,50	\$ 28,37
Banque Royale 86	50	\$ 34,00	\$ 28,50	\$ 28,37
Baldwin Inc. 87	100	\$ 4,00	\$ 1,70	\$ 1,70
Bestar 86	100	\$ 5,75	\$ 2,55	\$ 2,30
Biorex Groupe Conseil 87	75	\$ 1,50	\$ 0,40	\$ 0,40
Biotech 84	150	\$ 5,00	\$ 2,00	\$ 2,65
Bois Franc Royal 86	100	\$ 2,50	\$ 1,50	\$ 1,35
Bombardier B. 85	75	\$ 3,25	\$ 7,13	\$ 7,63
Bombardier B. 86	50	\$ 6,87	\$ 7,13	\$ 7,63
Bomem Inc. 87	100	\$ 3,25	\$ 2,80	\$ 2,60
Boutique San Francisco 85	150	\$ 5,75	\$ 4,00	\$ 4,00
Breuvages Cott 86	100	\$ 7,00	\$ 6,13	\$ 6,13
Billrite Nightingale 85	100	\$ 8,50	\$ 5,00	\$ 4,85
Cambio 86	75	\$ 10,00	\$ 18,50	\$ 18,25
Canam Power 85	100	\$ 3,17	\$ 6,38	\$ 7,63
Canam Manac A 86	50	\$ 15,50	\$ 8,38	\$ 7,63
Canco 84	150	\$ 5,00	\$ 11,00	\$ 12,63
Cascades 82	150	\$ 0,62	\$ 6,38	\$ 6,63
Cascades 84	100	\$ 2,34	\$ 6,38	\$ 6,63
Cascades 85	100	\$ 5,38	\$ 6,38	\$ 6,63
CB Pack 84	75	\$ 12,75	\$ 15,50	\$ 16,37
Central Dynamics priv. A 85	150	\$ 5,00	\$ 0,60	\$ 0,60
Ciment St-Laurent A 84 (2:1)	75	\$ 3,00	\$ 11,50	\$ 12,25
Ciment St-Laurent A 85 (2:1)	50	\$ 5,50	\$ 11,50	\$ 12,25
Circo Craft Inc. 84	150	\$ 8,25	\$ 3,25	\$ 3,60
Civivits Hells Inc. 83	100	\$ 4,50	\$ 1,20	\$ 1,10
CFCE Inc. 85	75	\$ 13,75	\$ 16,37	\$ 17,00
Comterm Inc. 83	150	\$ 8,62	\$ 0,64	\$ 0,66
Cons. Bathurst 85	50	\$ 8,37	\$ 17,88	\$ 18,25
Continental Pharma Cryosan A 85	100	\$ 5,00	\$ 2,55	\$ 2,60
Cont. Fin. Power 85	50	\$ 13,68	\$ 14,25	\$ 13,38
Corp. Metal Deploy 87	75	\$ 1,50	\$ 0,45	\$ 0,45
Corp. Réseau Computerm 86	100	\$ 1,50	\$ 0,45	\$ 0,45
Credit Indus. Desjardins 86	50	\$ 6,50	\$ 4,70	\$ 4,70
Datagram Inc. 84	150	\$ 3,00	\$ 2,15	\$ 2,15
Datamark 85	150	\$ 2,00	\$ 0,40	\$ 0,40
Deragon Langlois 87	75	\$ 2,25	\$ 0,61	\$ 0,51
Diabrevue Intl 87	75	\$ 3,75	\$ 3,15	\$ 3,25
Disnat 86	75	\$ 2,00	\$ 1,70	\$ 1,80
Domco Ltée 86	50	\$ 13,25	\$ 6,87	\$ 6,87
Domestic Inc. 86	100	\$ 2,50	\$ 0,40	\$ 0,45
Domtar Inc. 85	50	\$ 23,40	\$ 14,50	\$ 14,38
Donohue Inc. 83	100	\$ 10,38	\$ 28,25	\$ 29,75
Donohue Inc. 85	50	\$ 17,38	\$ 28,25	\$ 29,75
Dorel Industries	100	\$ 5,00	\$ 2,40	\$ 2,40
Dufresnoy Inc. 82	100	\$ 0,60	\$ 0,70	\$ 0,80
Entreprises Hartco 84	150	\$ 7,00	\$ 3,70	\$ 3,70
Entreprises Repap 86	50	\$ 12,50	\$ 12,63	\$ 12,25
Equipements Denis 85	150	\$ 2,50	\$ 2,00	\$ 1,71
Equipements Denis 87	75	\$ 3,75	\$ 3,15	\$ 3,25
Espalau Inc. (ord.) 86	100	\$ 3,00	\$ 4,00	\$ 4,00
Espalau Inc. (pr. conv.) 86	100	\$ 12,00	\$ 15,00	\$ 12,00
Exploration Agnito 85	150	\$ 1,50	\$ 1,20	\$ 1,47
Exploration Brossier 85	100	\$ 0,88	\$ 0,20	\$ 0,20

FCA International 84	100	\$ 9,00	\$ 10,88	\$ 10,88
Fiducio du Québec 87	50	\$ 7,00	\$ 3,90	\$ 3,90
Fiducio Guardian ord. 83	100	\$ 6,25	\$ 4,35	\$ 4,35
Fiducio Guardian ord. 87	50	\$ 5,63	\$ 4,35	\$ 4,35
Fiducio Guardian priv. A 83	100	\$ 6,00	\$ 7,00	\$ 7,00
Fiducio Guardian priv. B 84	150	\$ 10,00	\$ 8,38	\$ 8,75
Foratex International Inc. 87	100	\$ 2,50	\$ 1,00	\$ 1,00
Goodfellow 84	100	\$ 2,00	\$ 1,95	\$ 2,00
Fourgons Transit 86	75	\$ 4,00	\$ 2,77	\$ 2,75
Geoffrion Leclerc 86	75	\$ 6,00	\$ 2,10	\$ 2,15
Goldex Mines Ltd. 87	100	\$ 7,00	\$ 3,75	\$ 3,30
Goodfellow 84	150	\$ 5,00	\$ 3,95	\$ 3,75
Groupe Algo 86	50	\$ 8,25	\$ 7,38	\$ 7,25
Groupe DMR inc. 86	100	\$ 4,00	\$ 1,80	\$ 1,65
Groupe Bocaror BF 87	100	\$ 5,00	\$ 4,75	\$ 4,60
Groupe Cabano D'Anjou inc. 86	100	\$ 4,00	\$ 2,65	\$ 2,70
Groupe Cantrex 86	75	\$ 4,00	\$ 2,65	\$ 2,70
Groupe CGI 86	75	\$ 6,50	\$ 2,40	\$ 2,20
Groupe Champlain 86	100	\$ 3,00	\$ 1,15	\$ 1,15
Groupe DMR inc. 86	100	\$ 2,00	\$ 1,21	\$ 1,21
Groupe Samivan 85	75	\$ 8,00	\$ 3,95	\$ 3,95
Grp. Espadon Peterbor 86	100	\$ 3,00	\$ 2,70	\$ 2,60
Groupe Goyette Inc. 87	100	\$ 3,00	\$ 2,55	\$ 2,50
Groupe Immobilier Grilli 86	100	\$ 9,00	\$ 6,13	\$ 6,50
Gr. Jean Coutu Inc. 86	50	\$ 8,00	\$ 6,75	\$ 7,25
Groupe Kaufel 85	150	\$ 2,00	\$ 7,13	\$ 7,13
Groupe Kaufel 86	75	\$ 6,25	\$ 7,13	\$ 7,13
Groupe Lacroix 85	150	\$ 3,50	\$ 1,50	\$ 1,21
Groupe La Laurentienne 85	50	\$ 10,00	\$ 9,88	\$ 9,75
Groupe La Laurentienne 86	50	\$ 14,00	\$ 9,88	\$ 9,75
Groupe Macyro inc. 87	100	\$ 5,00	\$ 3,40	\$ 3,75
Groupe Métal 85	100	\$ 4,50	\$ 2,45	\$ 2,35
Groupe Moderne 86	75	\$ 4,00	\$ 3,00	\$ 2,95
Gr Transcontinental GTC 84	75	\$ 12,87	\$ 5,87	\$ 6,38
Gr Transcontinental GTC 86	100	\$ 3,00	\$ 2,70	\$ 2,60
Groupe Val Royal Inc. 86	100	\$ 7,50	\$ 5,75	\$ 5,75
Groupe Tolgoco Inc. 87	100	\$ 4,00	\$ 2,60	\$ 2,20
Groupe Totec 85	150	\$ 2,00	\$ 1,60	\$ 1,40
Groupe Totec 86	100	\$ 6,50	\$ 1,60	\$ 1,40
Groupe Transat AT 87	100	\$ 3,00	\$ 0,95	\$ 1,06
Guardcor Invest. 85	50	\$ 6,00	\$ 4,60	\$ 4,25
Gr Transcontinental GTC 84	150	\$ 4,37	\$ 5,87	\$ 6,38
Gr Transcontinental GTC 86	100	\$ 2,00	\$ 1,10	\$ 1,10
Groupe Val Royal Inc. 86	100	\$ 7,50	\$ 5,75	\$ 5,75
Groupe Videotron 85	75	\$ 7,75	\$ 8,88	\$ 9,13
Groupe Videotron 86	50	\$ 17,00	\$ 8,88	\$ 9,13
Groupe Visiontronique 86	75	\$ 2,00	\$ 0,45	\$ 0,47
Guardcor Invest. 85	150	\$ 10,00	\$ 7,00	\$ 6,50
Guillevin Intl. 86	50	\$ 6,00	\$ 4,60	\$ 4,25
Héroux 86	100	\$ 5,00	\$ 9,25	\$ 8,25
Honco Inc. 86	100	\$ 3,00	\$ 1,15	\$ 1,05
IAF Biochem Intl. Inc. 86	75	\$ 5,00	\$ 5,00	\$ 6,13
Ideal (Grp. des Compagnies) 87	50	\$ 8,00	\$ 4,70	\$ 4,90
Ideal Metal 85	150	\$ 5,25	\$ 2,30	\$ 2,05
Ilgoo Vikski Inc. 87	100	\$ 18,07	\$ 26,00	\$ 25,25
Imasco 81	100	\$ 18,07	\$ 26,00	\$ 25,25
Imasco 86	50	\$ 34,50	\$ 26,00	\$ 25,25
Impertex 86	100	\$ 2,00	\$ 0,45	\$ 0,40
Industries Charan Inc. 84	150	\$ 1,63	\$ 3,15	\$ 3,25
Industries Charan Inc. 85	100	\$ 5,00	\$ 3,15	\$ 3,25
Ind. Cover Inc. 87	100	\$ 5,00	\$ 1,10	\$ 1,10
Industries Pantorama 86	100	\$ 5,50	\$ 2,50	\$ 2,35
Industrie TVESP Ltée 86	100	\$ 5,50	\$ 1,80	\$ 1,75
Industries Triton Inc. 86	100	\$ 7,75	\$ 1,10	\$ 1,15
Informatic 2000 Inc. 86	100	\$ 4,00	\$ 2,10	\$ 2,15
Innotech Aviation 86	75	\$ 5,00	\$ 2,00	\$ 2,10
iPL 85	150	\$ 5,75	\$ 4,60	\$ 4,30
Invaco 83	50	\$ 22,50	\$ 10,00	\$ 10,00
J.M. Saucier 86	100	\$ 4,50	\$ 0,80	\$ 1,00
Laperrière et Verreault 86	100	\$ 4,00	\$ 2,25	\$ 2,40
Lassonde Inc. 87	50	\$ 6,75	\$ 3,80	\$ 3,60
Lavalin Tech 85	100	\$ 5,00	\$ 1,10	\$ 0,75
Lavalin Industries 87	100	\$ 5,00	\$ 1,20	\$ 1,30
Le Groupe Forex 83	100	\$ 2,50	\$ 1,15	\$ 1,00
Lepine Cloutier 86	50	\$ 8,75	\$ 4,25	\$ 4,50
Levesque, Beaubien 85	150	\$ 11,25	\$ 4,75	\$ 4,75
Magasins Château 83	100	\$ 22,00	\$ 18,00	\$ 17,00
Mines D'Or Kiama Ltée 83	100	\$ 3,25	\$ 1,40	\$ 1,45
Lambert Somec 85	100	\$ 4,00	\$ 1,00	\$ 0,85
La Verendrye 83	100	\$		